INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

RÉSERVATIONS EN LIGNE

S'AFFRANCHIR DES GÉANTS

P6

Photo pixabay

1,60€

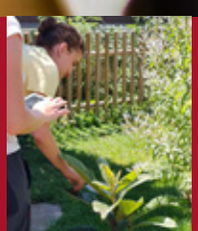

FREDON
LA VEILLE
ANTI-RAVAGEURS
P18

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
EN BREF ET EN CHIFFRES P8
LA CHRONIQUE DE JACQUES FUSINA P20
RÉTRO P21 • CARNETS DE BORD P22
AGENDA P23
ANNONCES LÉGALES P9

9 201668 841603

SEMPR' À FIANC'À VOI

I PIPOLACCI STATINALI

STA SETTIMANA:

MARIANNE VENDETTA

ICN # 6884

SOMMAIRE

À LA UNE

RÉSERVATIONS EN LIGNE

S'AFFRANCHIR DES GÉANTS

P6

OPINIONS ***P4***

ASSEMBLÉE ***P5***

EN BREF ET EN CHIFFRES ***P8***

ENVIRONNEMENT ***FREDON, LA VEILLE ANTI-RAVAGEURS*** ***P18***

LA CHRONIQUE DE JACQUES FUSINA ***P20***

RÉTRO ***UN ANNU FÀ*** ***P21***

CARNETS DE BORD ***P22***

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION ***P23***

ANNONCES LÉGALES ***P9***

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1er secrétaire de rédaction :

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLO.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Surella brusgiata

Tamantu scumpientu… A duminicata passata, a Sardegna hè stata culpita da fochi giganti nutriti da venti assai caldi. Trà i piromani, a sicchia è u cambiamentu climaticu, si pò dì di manera assai simplici chì « t'avemi u nostru contu ! » À u mumentu di scriva ssi pochi filari, u bilanciu cumunicatu era di guasgi 20 000 ettari di vegetazioni distrutti da i fiari in una sissantina d'ori, mentri chì u sinistru ùn era ancu ammaistratu. Quantu lochi di u rughjonu di l'Oristanese s'assumigliani à paisaghji lunarii, cù tant'aghjenti chì, s'elli sò stati salvi ancu di grazia, ani persu a so casa, senza scurdassi di tutti sti pastori chì ani vistu mora u so bistiami. S'è l'autorità lucali sò più cà mai mubilizati pà cuntrà st'incendii infirnali, a solidarità internaziunali s'hè missa dinò in ballu. Luni, u Meccanisimu di prutuzzioni civili di l'Unioni aurupea hè statu attivatu, parmittendu d'invià in Sardegna dui Canadair grechi è dui altri francesi. In Corsica, ci sò stati assai riazzioni di dulori è di cumpassioni, soprattuttu inde u mondu puliticu naziunalistu. U presidenti di l'Esecutivu Gilles Simeoni dumandava in principiu di simana à i guverni taliani è francesi d'urganizà l'intarvinzioni di i parsunali è di i mezi di i spingnifochi di i dui dipartimenti corsi nant'à l'isula surella. D'altrondi, è puru s'è a Corsica è a Sardegna ùn sò micca nazioni indipindenti, ùn saria micca una bona idea di crià una forza cumuna trà i nostri dui tarritorii ? Di pettu à Stati cintrali chì ùn sò micca capaci di mettasi à l'altezza, frà altru in ssu gennaru di situazioni, l'unioni di l'omi è di l'arnesi corsi è sardi pudaria essa strasurdinaria. È essendu ancu di più utupisti, parchì micca imaghjinà cuuperazioni ancu più forti nant'à i cartulari strategichi com'è quilli di l'agricultura o di l'acqua ? Malgradu i provi d'avvicinamentu trà i dui isuli dipoi parechji anni, ùn si vedi spuntà nulla di cuncretu à un nivellu abbastanza maiò. Spirendu chì evenimenti tragichi simuli farani pighjà veramenti cuscenza à quilli chì ci guvernani di l'urghjenza d'agiscia. ■ ***Santu CASANOVA***

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos ?
Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie ?
Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour ?
Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenais ?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous : journal@icn-presse.corsica

EN LIBERTÉ

DÉPASSEMENTS

Curieusement, si franchir des bornes est rarement bien perçu et suscite à l'occasion de vertueux concerts de réprobation, repousser des limites donne fréquemment lieu à des tonnerres d'acclamations et une distribution de médailles. Quoi de plus noble que le dépassement de soi, n'est-ce pas ? À condition toutefois que la performance athlétique ne consiste pas à s'emparer à bras-le-corps de ce que Marcel Pagnol appelait « les bornes du couillonisme » pour aller, au pas de course, les transporter un peu plus loin. Encore que… Au train où vont les choses, et au vu du nombre croissant de pratiquants, amateurs comme chevronnés voire professionnels certifiés, il ne faudra guère attendre longtemps pour que la liste des disciplines olympiques s'allonge encore. À condition bien entendu que la flamme des JO ne soit pas soufflée définitivement par la crise sanitaire et économique, ou les effets des changements climatiques, ou encore une subtile combinaison de ces facteurs. En dépit de la pandémie, des promesses faites en 2020 de privilégier des modes de vie plus sobres, plus équitables, plus responsables, plus solidaires, le jour du dépassement a été atteint dès ce 29 juillet, alors que la veille, la revue *BioScience* publiait les mises en garde de onze chercheurs internationaux : les « signes vitaux » de la planète s'amenuisent, en raison de sa surexploitation et des « points de rupture » climatiques seraient désormais imminents. Après nous, le déluge ? Pas si sûr. Il pourrait survenir bien avant que nous ayons tiré notre révérence en laissant à nos éventuels successeurs le soin de se dépatouiller avec notre legs. D'ici là, cela dit, quoi de plus urgent que d'affirmer son droit de vivre libre, sans restriction aucune, de préférence en niant farouchement ce droit aux autres, afin que le plaisir soit à son comble. Vivre et laisser vivre est un concept tout ce qu'il y a de plus dépassé. Puisque la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres, quoi de plus naturel que de chercher à déplacer les frontières. Quant à appuyer l'idée qu'une crise mondiale nécessite une réponse globale, bôf… Chacun ses petits soucis. À ceci près que ceux des pays laissés nus et crus face au Covid pourraient bien finir par nous frapper tous, sinon au cœur, du moins au portefeuille. Selon le FMI, laisser les pays pauvres sans moyens de lutte contre le virus pourrait coûter près de 4,5 milliards de dollars à l'économie mondiale. Certes, les premiers affectés seraient les pays à revenu intermédiaire et faible, mais les marchés financiers en pâtiraient également, vraisemblablement d'ici 2025. Ce n'est jamais que dans quatre ans et nul doute que d'ici là « on » aura trouvé quelque parade ou échappatoire, tant le génie de l'homme ne connaît pas de bornes. Ainsi, récemment, un milliardaire nous a démontré qu'il s'en fallait de peu pour faire d'Audiard un prophète : on n'a jamais été si près de mettre les cons en orbite. ■ *Elisabeth MILLELIRI*

HUMEUR

Chimie è scimità

Sans vouloir jouer à l'anti-européen primaire, on est en droit de se demander si l'influence de certains pays enclins à l'absurde arbitraire ne se montrerait pas décisive dans l'élaboration de la prochaine usine à gaz made in UE. Il est fortement question d'interdire l'utilisation de la lavande, de la sauge, du thym et de tout végétal désigné comme chimiquement dangereux. Selon la réglementation à l'étude, délicieusement baptisée « stratégie de la chimie durable », une plante n'est en effet vue que comme un assemblage de molécules, dont certaines prohibées… ce qui implique l'interdiction de culture et d'utilisation dudit végétal. Si la chose est actée, nous serons collectivement victimes d'une triple catastrophe supplémentaire : économique tout d'abord, avec la disparition des producteurs d'huiles essentielles, des savonniers, des transformateurs, des parfumeurs, de tous ceux qui mettent en œuvre les plantes visées. Écologique ensuite, puisque les industriels utilisant des molécules de synthèse investiront le terrain, et que les champs disparus ne serviront plus de ressource aux abeilles. Civilisationnelle enfin : au-delà de cette limite il sera officiellement acté que, sorti des zones d'agriculture industrielle, le rural n'a qu'à mourir, dépourvu qu'il sera de ce qui restait une de ses rares ressources hors-tourisme. Consécration de cette démarche hallucinante qui voudrait, au nom de la sauvegarde de l'humain et au début des bouleversements dûs au changement climatique, remplacer la Nature par une production chimique normée en usine. Una scimità. ■ *Eric PATRIS*

ICN # 6884

Photo Anna Livia Giobvannetti

PREMIÈRE SESSION DE LA NOUVELLE MANDATURE

UNE ATMOSPHÈRE ÉLECTRIQUE

Après son installation le 1er juillet dernier, l'Assemblée de Corse s'est réunie les 22 et 23 juillet derniers pour la première session de la nouvelle mandature. Avec, à l'ordre du jour, des questions d'organisation interne et de répartition des postes dans les différents établissements publics et organismes financés par la Collectivité de Corse. En somme, des rapports peu opérationnels. Mais qui ont toutefois donné lieu, plus particulièrement le 22 juillet, à de notables tensions entre la majorité et l'autre partie de l'hémicycle. Quatre groupes ont été constitués. Celui de Fà Populu Inseme, composé de trente-deux membres, et présidé par Jean Biancucci ; celui d'Un Soffiu Novu qui compte dix-sept membres, et dont la présidence est allée à Laurent Marcangeli ; le groupe Avanzemu, présidé par Jean-Christophe Angelini et composé de huit membres dont Josepha Giacometti, apparentée, mais représentant Corsica Libera ; et enfin le groupe Core in Fronte, qui obtenu six sièges et dont Paul-Félix Benedetti assure la présidence. Mais si les nationalistes, toutes tendances confondues, sont largement majoritaires dans l'hémicycle, la concorde ne régnait pas vraiment pour cette session inaugurale. Pour preuve, que ce soit du côté du groupe de droite, ou du côté des autres groupes nationalistes (qui semble-t-il ne comptent pas faire de cadeaux à l'Exécutif), tous ont bien marqué leur souhait de faire entendre leur voix, malgré la majorité absolue obtenue par Fà Populu Inseme. Et quelques remous se sont produits tout au long de la journée au fil de la constitution des commissions organiques. Ainsi, par exemple, les propositions faites par la majorité à l'adresse de membres deux autres groupes du courant nationaliste, afin qu'ils accèdent à la présidence ou la vice-présidence de certaines commissions ont été repoussées. Mais c'est lors de la désignation des représentants au Syndicat de l'énergie de la Corse-du-Sud que la séance a franchement tourné au vinaigre. Le clash était attendu autour de ce sujet ô combien politique, il a bien eu lieu. En ligne de mire notamment, le souhait de l'Exécutif de réserver à son seul groupe, Fà Populu Inseme, les huit sièges dévolus à l'Assemblée dans cette instance. Un choix justifié par Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif, par la nécessité que la Collectivité de Corse puisse parler d'une seule voix au sein de ce syndicat. La majorité ne jugeant donc pas utile, du moins à ce stade, de faire des concessions, Laurent Marcangeli a dénoncé un *« putsch réglementaire »* et a quitté l'hémicycle, l'ensemble des élus de son groupe dans son sillage. Ne restait donc plus pour débattre que la *« famille »* nationaliste. Qui n'a pu trouver de terrain d'entente. Ainsi la proposition d'une liste commune où le groupe de la majorité détiendrait six sièges et en concèderait un à Avanzemu et un à Core in Fronte a-t-elle été rejetée par les deux groupes. Malgré cet accroc, le rapport a toutefois bien été adopté, grâce aux 32 voix de la majorité, six des élus d'Avanzemu s'étant prononcés contre et les six membres de Corse in Fronte n'ayant pas pris part au vote. ■ ***MP***

INDEMNITÉS DES ÉLUS

CORE IN FRONTE PRÔNE LA SOLIDARITÉ AVEC LES DÉTENUS POLITIQUES

Alors qu'un rapport sur le calcul des indemnités de fonction des présidents de l'Assemblée et de l'Exécutif, des conseillers exécutifs et des conseillers territoriaux était présenté le 23 juillet à l'Assemblée de Corse, le leader de Core in Fronte, Paul-Félix Benedetti, a entendu remettre la question des prisonniers politiques au centre des préoccupations. Ainsi, il a rappelé qu'en plus des condamnations pénales, des condamnations fiscales ont été prononcées à l'encontre de ces derniers, et a demandé à ce qu'une solution globale soit trouvée. *« Si nous sommes là aujourd'hui, c'est parce qu'ils ont été là »*, a-t-il martelé en annonçant que chacun des membres de son groupe *« reversera chaque année au minimum un mois d'indemnités »* à une caisse de solidarité pour les prisonniers et anciens prisonniers politiques. *« Cela fera quand même 125 000 euros à l'issue de la mandature »*, a-t-il insisté en appelant les autres groupes à faire de cette problématique une priorité. Sur cette question au moins, un consensus s'est fait jour entre les trois groupes nationalistes. Dans ce droit-fil, Gilles Simeoni a proposé une séance de travail sur le sujet dès le mois de septembre. ■ ***MP***

RÉSERVATIONS D'HÉBERGEMENTS EN LIGNE

MA CORSICA : S'AFFRANCHIR DES GÉANTS

Photo Pixabay

Indispensables, les plateformes de réservations en ligne coûtent cela dit fort cher aux hôteliers et depuis plusieurs années la grogne monte chez les professionnels du tourisme. Pour tenter de les contrer, Didier Lamarre, un hôtelier de la région de Porto, a lancé Ma Corsica, un site internet 100% local.

Didier Lamarre

Alexandra Douard

Photos Ma Corsica

Booking ou encore Expedia, les géants mondiaux de la réservation d'hôtels et d'hébergements en ligne sont devenus des auxiliaires précieux pour la préparation de nos vacances. Si bien qu'aujourd'hui rares sont les clients qui s'adressent directement aux hôteliers pour louer une chambre. Et ce n'est pas Didier Lamarre, gérant d'un établissement à Porto et fondateur de la plateforme de réservation en ligne Ma Corsica,qui dirait le contraire: *«Les clients ont ces sites dans la tête, ils se garent sur le parking de l'hôtel et réservent via les centrales. Ils ont l'impression que c'est plus sécurisant.»* Si l'image peut prêter à sourire, l'hôtelier avance des chiffres qui ne font pas vraiment rigoler les membres de la profession: *«Depuis quelques années, 80 à 90 % des réservations se font via internet, le passage par les réservations en direct disparaît.»*

Mais si la réservation via internet présente des côtés pratiques indéniables, en particulier pour les clients, elle n'est pas sans conséquences pour les gérants d'hôtels, explique Didier Lamarre, surtout lorsque quelques plateformes de réservations monopolisent le marché mondial et deviennent quasi incontournables. Face à cette situation, l'hôtelier de Porto ne mâche pas ses mots. *«Si nous ne sommes pas présents sur ces sites, nous pouvons perdre jusqu'à 60 % de notre chiffre d'affaires.»* Or si le service s'avère indispensable, il n'est pas gratuit non plus. Loin de là. *«Nous donnons 20 % de notre chiffre d'affaires aux géants de l'internet. Les conséquences sont que notre marge baisse ainsi que notre coefficient. Le manque à gagner est énorme. Les factures des commissions sont importantes. Par exemple, pour un petit hôtel comme le mien, je dois verser durant la haute saison d'été entre 3000 et 4000 euros chaque mois.»* Or, rajoute Didier Lamarre, les montants des commissions grèvent les investissements *«Impossible de changer les climatisations, les volets, ou encore d'améliorer le mobilier, mais nous sommes face à un dilemme. Si nous n'utilisons pas ces plateformes, nous ne faisons pas notre chiffre d'affaires.»*.

Du côté des hôteliers, on essaye plutôt de limiter les coûts: *«mes tarifs qui sont affichés à la réception ou en direct sont différents de ceux affichés sur internet, ils sont moindres. Sur les plateformes on se partage les commissions.»* D'où l'idée de chercher à s'affranchir de ce qui ressemble fort à une mainmise des géants de la réservation en ligne. C'est donc dans un contexte de grogne face aux commissions trop importantes réclamées à des établissements qui pour beaucoup sont de petites entreprises, que l'hôtelier a décidé il y a deux ans de lancer le site internet Ma Corsica, qui est opérationnel depuis le printemps dernier. Une plateforme qui reprend dans les grandes lignes les principes des grands sites de réservations mais à l'échelle locale et s'avère nettement moins onéreuse pour les chefs d'entreprises insulaires. *«Le prix est une commission unique de 6 % par réservation.»*

Bien sûr, lorsqu'on lance une initiative qui vise à concurrencer de grosses boîtes ayant pignon sur rue depuis des années, il faut parvenir à convaincre les premiers intéressés. Car si l'idée est tentante, la crainte de lâcher la proie pour l'ombre peut faire hésiter voire reculer. Ainsi, Alexandra Douard, responsable du projet Ma Corsica, évoque les échanges avec certains hôteliers insulaires. *«Ils se disent: si nous ne sommes pas sur ce type de plateforme, on ne loue pas. Si un jour elles me demandent 25 %, je vais être obligé de leur donner 25 %, je n'aurai pas le choix.»*

Pourtant, quelques mois après son lancement, Ma Corsica dispose d'un annuaire référençant la quasi-totalité des établissements, camping, hôtels, villas ou encore chambres d'hôtes de la Corse et même des activités de loisirs. Et aujourd'hui *«un peu moins de 500 établissements sont réservables en ligne»* indique Alexandra Douard. Le gros du travail, au-delà de la communication et du développement du site, consiste à intégrer les différents *«channel managers»*. Il s'agit des logiciels utilisés par les hôteliers pour agréger et harmoniser les réservations en ligne sur les différentes plateformes de l'internet. *«Le travail sur un channel manager prend environ un mois mais a aussi un certain coût sur son utilisation, in fine l'objectif est de pouvoir réserver en ligne directement sur Ma Corsica.»*

Mais la responsable du projet ne désespère pas, le premier bilan est même encourageant pour la plateforme locale. *«Nous avons du flux sur notre site internet. Nous arrivons à avoir une clientèle étalée sur l'ensemble des régions de France et du côté des professionnels du tourisme, tout le monde joue le jeu. Nous savons que 2021 va être une année assez légère en termes d'activité, mais nous croyons à 2022, car nous allons lancer l'application et la demande d'une plateforme locale était forte.»* Alexandra Douard rajoute que la demande d'une plateforme de réservations locale n'est pas propre à la Corse, mais répond à un besoin similaire exprimé dans d'autres régions. La responsable de projet explique d'ailleurs avoir été approchée par d'autres régions et privés qui souhaitent développer ce système.

Mais face aux géants de la place qui pèsent des milliards d'euros et qui dépensent sans compter des millions en communication à l'occasion de grands évènements planétaires, la tâche n'est pas aisée. La responsable de la plateforme avance quelques pistes pour *«faire changer les mentalités»*: *«Les professionnels peuvent inviter leurs clients à passer par la plateforme avec des prix plus bas que sur les autres plateformes, mais nous devrons aussi travailler notre communication. Si d'ici cinq ans nous prenons une grosse place sur le marché du tourisme en Corse, cela peut devenir gagnant-gagnant, avec des prix moins chers et du pouvoir d'achat en plus pour les touristes, donc une enveloppe plus grande à dépenser sur l'île.»*

L'équipe de Ma Corsica ne se dit pas non plus opposée à l'idée d'impliquer les collectivités locales dans la démarche. *«Nous ne sommes pas fermés à la possibilité de travailler avec l'Agence du tourisme de la Corse ou les collectivités et d'avoir un soutien de leur part. Nous espérons mettre en place des discussions et des plans de communication.»* ■ **Christophe GIUDICELLI**

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Fermeture et cure détox pour le tunnel de Bastia

«Ce sera très vraisemblablement *ma plus belle fermeture»* a-t-on pu lire le 22 juillet sur le compte Twitter (non officiel) @Tunnel-Bastia. Le tunnel de Bastia fera en effet l'objet d'une fermeture pour travaux durant la période de vacances d'hiver, du 18 février au 11 mars 2022. Mis en service en 1982, cet ouvrage routier emprunté chaque jour par près de 50 000 véhicules fait l'objet d'un important programme de travaux, mis en œuvre par la Collectivité de Corse : mise en conformité de ses équipements, rénovation et sécurisation. Ils prévoient principalement le remplacement des équipements électromécaniques ; la mise aux normes des équipements de sécurité (issues de secours et niches de sécurité, protection au feu…), de trafic et de gestion technique centralisée ; ainsi que le reprofilage de la voirie, avec des interventions sur les caniveaux d'assainissement et les enrobés. Or il s'avère que le diagnostic réalisé sur les enrobés routiers du tunnel a mis en évidence une présence d'amiante nécessitant au préalable une opération de désamiantage. Et le cadre réglementaire très strict en vigueur impose de ce fait la fermeture complète du tunnel aux usagers afin de les protéger de toute exposition aux particules d'amiante. Afin de connaitre les possibles conséquences de cette fermeture sur le quotidien des habitants et professionnels bastiais, de recueillir leurs besoins et de mettre en place des mesures d'accompagnement adaptées, la Collectivité de Corse a lancé une enquête publique digitale auprès des usagers, ouverte jusqu'au 10 septembre 2022. Les personnes désireuses d'y participer peuvent le faire via les liens fournis sur les sites de la Ville de Bastia, de la Communauté d'agglomération de Bastia ou encore à cette adresse : vu.fr/renovation-tunnel-Bastia. ■ ***AN***

NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI

Tendance haussière pour le 2e trimestre

Au deuxième trimestre 2021, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi Corse, tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) a augmenté de 9,6 % sur le trimestre et diminué de 28,1 % sur un an. Une situation qui ne reflète pas celle observée à l'échelle de la France métropolitaine où on enregistrait une baisse de 1,4 % sur le trimestre et de 15,3 % sur un an. Même constat lorsqu'on prend en compte le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C, c'est-à-dire ceux tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité : en augmentation de 10,5 % sur le trimestre et en diminution de 15,0 % sur un an pour la Corse, il baisse de 0,5 % sur le trimestre et de 2,1 % sur un an pour l'ensemble métropolitain. C'est en Corse-du-Sud que la hausse trimestrielle du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A s'est révélée être la plus marquée : +10,6 % contre +8,6 % en Haute-Corse. L'écart est plus prononcé encore pour les catégories A, B, C avec +12,4 % en Corse-du-Sud contre +8,7 % en Haute-Corse. Si on examine l'augmentation dans les différentes classes d'âges, la hausse pour les moins de 25 ans était de 14,5 % en catégorie A et de 13,7 % en catégories A, B, C ; elle s'établissait pour ceux âgés de 25 à 49 ans à + 10,6 % en catégorie A et + 10,7 % pour les catégories A, B, C tandis que chez les 50 ans ou plus l'augmentation a été de 5,6 % en catégorie A et 8,7 % pour les catégories A, B, C. Si le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C a augmenté de 9,4 % pour les hommes, la hausse a été plus notable encore pour les femmes : 11,4 %. Quant au nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C depuis un an ou plus, bien qu'une sortie ne serait-ce qu'un jour de ces catégories suffise à réinitialiser l'ancienneté, il augmente de 1 % sur le trimestre et de 9,2 % sur un an. ■ ***AN***

DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS DEPUIS UN AN OU PLUS EN CATÉGORIES A, B, C *(en milliers, données CVS-CJO)*

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

Les chiffres de la semaine

15

millions d'euros investis dans le cadre du Programme exceptionnel d'investissements pour les travaux destinés à améliorer la circulation à l'entrée d'Ajaccio, au giratoire de la Gravona qui relie les routes territoriales 20, 21 et 40 vers Baleone, Ajaccio et Porticcio. L'opération, dont la première phase a démarré le 26 juillet, a nécessité 2 ans d'études. Le chantier devrait être achevé en 2023.

Les chiffres de la semaine

85 000

tonnes de déchets triés en Corse en 2020, indique le Syvadec. Soit 252 kg/habitant et un taux de tri de 37,2 %. Une étude réalisée sur 7 territoires et extrapolée aux tonnages de toute la Corse tend à montrer qu'entre 2017 et 2020, la production moyenne annuelle a diminué de 13 % soit une réduction de 59 kg/habitant/an. Elle reste toutefois supérieure à la moyenne nationale (254 kg/habitant).

Les chiffres de la semaine

6,6 %

de hausse de l'empreinte carbone et une diminution de la biocapacité forestière mondiale de 0,5 % résultant en grande part du pic de déforestation en Amazonie, selon l'ONG Global Footprint Network : pour cette année 2021, le «jour du dépassement» intervient trois semaines plus tôt qu'en 2020. Au 29 juillet, l'humanité a d'ores et déjà consommé l'ensemble des ressources planétaires.

ICN # 6884

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à BASTIA du 15 juillet 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : AMME
Siège social : Pôle Santé du Macchione - Chemin du Macchione - 20600 Bastia
Objet social : L'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration, la location et la disposition des biens dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, exceptionnellement la vente, tous placements de capitaux, sous toutes ses formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions et obligations, parts sociales et en général toutes opérations ayant trait à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
L'obtention de toutes ouvertures de crédit, avec ou sans garanties hypothécaires, en vue de réaliser l'objet social et de permettre à la société d'acquitter toutes les sommes dont elle pourrait être débitrice à quelque titre que ce soit et pour quelques causes que ce soit.
La faculté de se porter caution réelle des associés qui effectueraient des emprunts pour faciliter la réalisation de l'objet social ou pour tout autre cause et d'hypothéquer tout ou partie des immeubles sociaux, l'engagement de la société devant être limité à la valeur des immeubles hypothéqués.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Yves TAPIERO, demeurant 8, rue de la Paroisse - 20200 Bastia pour une durée non limitée.
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément dans tous les cas à la majorité des 3/4
Immatriculation : RCS Bastia.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination :
SARL " ZENDRINI MARTINO "
Siège : Résidence des Etrangers - 2, Rue Rossi - 20000 Ajaccio
Objet : Intermédiaire du commerce en produits et prestations diverses, commercialisation detoutes prestations de consultant
Durée : 99 années
Capital : 1000 Euros
Gérance : Monsieur Martino ZENDRINI demeurant Résidence des Etrangers - 2, Rue Rossi - 20000 Ajaccio
Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour Avis,

N° 03

les avocats
B. LEONELLI
Avocat
5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tel : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 22.07.2021, il a été constitué sous la dénomination sociale « SCI S.A.M.» une Société Civile Immobilière ayant pour objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Le siège social est fixé à BIGUGLIA (20620) Zone Industrielle de Tragone - Lot n°35.
La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années.
Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1.000 Euros.
Le capital ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 10 Euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.
La société est gérée et administrée par Monsieur Claude GUIDINI demeurant à Bastia (20600) Lotissement Ducros, Lieu-dit Subigna, lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, Le Gérant.

N° 04

FIUMICELLU
Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Chemin de Falcunaja
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 9 juin 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : FIUMICELLU
Siège social : Chemin de Falcunaja - 20200 Bastia
Objet social : L'acquisition d'un immeuble cadastré section BN n° 879 sis Chemin du Machjo - 20600 Bastia
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : Montant du capital de la société 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Saveriu, Lisandru CACCIARI, demeurant 30, rue Poissonnière, 75002 PARIS, né le 22 juillet 1981 à BORDEAUX, de nationalité française, marié sous le régime de la séparation de biens
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 21 juillet 2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : KM SALARIO,
Siège Social : 13, Cours Général Leclerc, Ajaccio (Corse)
Objet : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, la gestion de son patrimoine, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.
Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 €
Montant des apports en nature :
Gérance : Monsieur Jean, Joseph KAROL, né le 13 septembre 1988 à Ajaccio (20000) demeurant 13, Cours Général Leclerc, Ajaccio (Corse),
Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :
SAS " LABA ENERGIE SOLAIRE "
Siège : Chez Monsieur BAGGIONI Anthony - 30, Les Parcs de Porto-Vecchio - 20137 Porto-Vecchio
Objet : Exploitation d'une centrale de production d'électricité photovoltaïque
Durée : 99 années
Capital : 1000 euros
Président : Monsieur Anthony BAGGIONI demeurant 30, Les Parcs de Porto-Vecchio à 20137 Porto-Vecchio
Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour Avis,

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 1er juillet 2021, il a été constitué une Société représentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI ANNA
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : Mille euros
Siège : 2, Cours Henri Pierangeli - 20200 Bastia
Objet social : Acquisition, construction, gestion, administration et exploitation par bail ou autrement de tous biens et droits immobiliers situés en France.
Durée : 99 ans
Apports en numéraire : 1000 euros
Gérant : M. Pascal SIBELLA
Immatriculation : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour unique insertion, La gérance.

N° 08

EVELYNE AZEMAR

AVIS DE CONSTITUTION

Acte : Maître Sabine WILLAUME le 8 juillet 2021.
Dénomination : EVELYNE AZEMAR.
Forme : Société Civile Immobilière.
Capital social : 2.000,00 euros.
Siège social : Lumio (20260), Marine de San Ambroggio.
Objet social : Acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles.
Durée : 99 ans.
Gérant : M. Dominique AZEMAR, demeurant à Lumio (20260), 67, Quartier Solane.
Apport en numéraire : 680 par M. Dominique AZEMAR ; 660 par Mme Emilie AZEMAR ; 660 par Mme Marie-Dominique AZEMAR.
Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés.
Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Immatriculation : La société sera immatriculée au R.C.S. de Bastia.

Pour avis :
213665-Sabine WILLAUME.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à SAN GIULIANO, du 09/07/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société Civile Immobilière. Objet : L'acquisition, la jouissance, l'administration de tout immeuble bâti ou non bâti et plus spécialement d'immeubles à usage commercial dont elle est ou sera propriétaire.
Dénomination : SCI PIOBETTA.
Siège social : Alistro - 20230 San Giuliano. Capital : 1000 €.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de Bastia.
Gérant : Monsieur MAURIZI Laurent demeurant Bravone - 20230 Linguizzetta.
Agrément des cessionnaires de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Pour avis, Le gérant.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 09/06/2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée :
Dénomination : PHIL EXPORT CONSULT
Siège social : 165, Allée des Myrtes, Domaine de Cala Rossa, 20137 Lecci
Capital : 150.000 Euros
Objet : La réalisation de toute prestations de conseils, d'apports d'affaires, de services, de formation, d'assistance opérationnelle aux entreprises et autres organisations publiques, parapubliques et associatives en France et à l'étranger.
Durée : 99 ans
Président : Monsieur Didier PHILIPPE demeurant au 11, Avenue le Nôtre, 92420 Vaucresson,
Directeurs déléguées : Madame Alexandra PHILIPPE épouse de Saint-Victor demeurant au 2, Allée d'Issy, 92130 Issy les Moulineaux et Madame Victoria PHILIPPE demeurant au 5, rue Guillaume Bertrand, 75011 Paris.
Cession d'actions : Soumise à agrément
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 11

AJ HOLDING
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : Lieu-dit Avidanella
20230 Poggio-Mezzana

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POGGIO-MEZZANA du 23 juillet 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : AJ HOLDING
Siège : Lieu-dit Avidanella, 20230 Poggio-Mezzana
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 100 euros
Objet : La prise de participation dans toutes sociétés, ainsi que la réalisation de prestations de services au profit des entreprises en général, et de ses filiales, en particulier. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Jonathan Medda, demeurant Lieu-dit Avidanella, 20230 Poggio-Mezzana
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 12

POINT G
Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
Capital social : 500 €
Siège social : Casa Altu Taravu
Route de Cala Rossa
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 26 mai 2021, à Porto-Vecchio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : POINT G
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Objet : Tous types de restauration rapide (pizzéria, crêperie, sandwicherie, préparation de plats cuisinés) le tout sur place ou à emporter, sédentaire et ambulant ; la livraison à domicile ; la vente de boissons non alcoolisées conformément à la législation en vigueur. Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
Siège social : Casa Altu Taravu - route de Cala Rossa - 20137 Porto-Vecchio
Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'Ajaccio
Capital social : 500 euros
Président : Monsieur Damien QUILICHINI. Né le 22 mars 1990 à Marseille, demeurant à Casa Altu Taravu - route de Cala Rossa - 20137 Porto-Vecchio
Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Transmission des actions : Cession libre des actions.
Immatriculation sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LINGUIZZETTA du 22 juillet 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : ALIMERIA
Siège : Lieu-dit Bravone - Tagliavese - 20230 Linguizzetta
Durée : Quatre Vingt Dix Neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10.000 euros
Objet : L'Achat, la vente de tous produits issus de l'agriculture biologique cultivée et s'il y à lieu transformée sur le territoire français, contrôle et certifié par un organisme certificateur agrée conformément au règlement Ce n° [2092/91]
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Président : Monsieur DUMONT Renaud, demeurant Relais de Bravone, 20230 Linguizzetta
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à FURIANI du 13.07.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : CLM INVEST
Siège social : Agence A2B Immo, Centre Commercial Tintorajo, 20600 Furiani
Objet social : Location meublée ou non meublée avec ou sans prestation para hôtelière.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1.000 euros
Gérance : Monsieur José-Paul MALPELLI, demeurant 17, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Furiani du 15 juillet 2021, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme Juridique : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : SCI Lesianna
Adresse du siège social : 1070, rte de Rutali, Ortale de Biguglia, 20620 Biguglia
Objet social : La société a pour objet, en France :
L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers
Durée : 99 années
Capital social : 100 euros.
Gérant : Mme Alice Milani, demeurant Lotissement Belle Vue, Route San Gavino, 20600 Furiani.
Immatriculation : Au RCS de Bastia.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SARROLA-CARCOPINO en date du 27 juillet 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : LA PETITE CULOTTE,
SIEGE SOCIAL : Trevolo di u Mulino, Sarrola-Carcopino (Corse)
OBJET : La location, la vente de matériels de son, lumière et vidéo.
L'organisation d'évènementiel, spectacle vivant, musique, danse, cinéma, théâtre, photographie et formation.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1000 euros
PRESIDENT : Monsieur Vincent COLONNA, demeurant Trevolo di u Mulino, Sarrola-Carcopino (Corse),
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président ou le représentant légal.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/06/2021, il a été constitué une SAS dénommée :
SUD INGENIERIE
Siège social : Strada Valentini - Migliacciaro - 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo
Capital : 1.500 €
Objet : Missions de Maîtrise d'œuvre complète en bâtiment, assistance à maîtrise d'ouvrage, Ingénierie et Conseils, Suivis de Travaux
Président : M. Francis VAN CEUNEBROECK - Ania - 20243 Serra-Di-Fiumorbo.
Directeur Général : Mme MYRIAM RAETH - 2, Lot Moracchini - Travo - 20240 Ventiseri.
Directeur Général : M. PIERRE SIMEON DE BUOCHBERG - Strada Valentini - Migliacciaro - 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo.
Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à FURIANI du 13.07.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : LMM INVEST
Siège social : Agence A2B Immo, Centre Commercial Tintorajo, 20600 Furiani
Objet social : Location meublée ou non meublée avec ou sans prestation para hôtelière.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1.000 euros
Gérance : Monsieur José-Paul MALPELLI, demeurant 17, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à PALASCA du 12/02/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION : PALASCA 2B
SIEGE SOCIAL : Lotissement Les Marines de Palasca, (20226) Palasca
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia
CAPITAL : 1.000 €
OBJET : L'acquisition de biens immobiliers ou mobiliers en vue de les revendre, en entier, par fractions ou par lots, en l'état ou après aménagement, transformation, construction, division ou rénovation ; la location de tous biens immobiliers vides ou meublés, la commercialisation des biens sociaux, la gestion des biens en stock en attente de leur commercialisation ; emprunter auprès de tous organismes bancaires ou autres et donner en garantie hypothécaire tous biens sociaux ; l'étude, le montage et la gestion d'opérations immobilières, la commercialisation par tous moyens de tous produits et services non alimentaires.
Conditions d'admission aux décisions collectives et d'exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, ou de se faire représenter ; il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée ; le droit de vote attaché aux actions de capital sera proportionnel à la quotité de capital qu'il représente, chaque action donnant droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions démembrées appartient au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires et à l'usufruitier dans les assemblées ordinaires.
Clauses restreignant la transmission des actions : Toute cession d'actions y compris entre associés, sera soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Les associés s'interdisent formellement de céder ou transmettre tout ou partie des actions à toute personne physique ou morale exploitant des activités concurrentes de celles de la société.
ADMINISTRATION : Président : M. Jean Marc PETRUCCI domicilié Lotissement Stefanu n°2 - Entrée du Village - 20220 Sant Antonino,
Directeur général délégué : M. Belgacem SETITI domicilié 200 av. des Caroubiers - 06230 Villefranche Sur Mer.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 juillet 2021, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme Juridique : Société par Actions Simplifiée.
Dénomination Sociale : POLA
Adresse du siège Social : Lotissement Saint-Antoine - N°10 - Ancienne Route d'Ajaccio - 20250 Corte
Objet social : La prise en location gérance d'un fonds de commerce de débit de boissons 4eme catégorie, snack.
Durée : 99 ans
Capital social : 500 euros divisé en 50 parts de 10 euros chacune.
Président : Monsieur EL JALLAL Stéphane, né le 30 novembre 1971 à Bastia (2B), de nationalité française, demeurant Lotissement Saint-Antoine - n°10 - Ancienne route d'Ajaccio - 20250 Corté.
Directrice Générale : Madame POLA - CASTELLI Romane, née le 8 août 1994 à Porto-Vecchio (2A), de nationalité française, demeurant à 20236 Castirla.
Immatriculation : Au RCS de Bastia.

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/07/2021, il a été constitué une Société :
Dénomination sociale :
U SAN PANCRAZIU
Siège social : Lieu-dit Corte - 20248 Tomino
Forme : SAS
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia
Objet social :
La création, l'acquisition, la prise à bail d'un fonds de commerce, l'exploitation de tout restaurant (Grande Restauration), ainsi que tout hôtel, résidence de tourisme, débit de boissons, Bar, Pizzeria, glacier, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter, livraison à domicile, la vente de boissons conformément à la législation en vigueur ;
De plus, La Société pour de façon annexe et accessoire prévoir l'organisation et la gestion d'activités sportives, culturelles et de loisirs ; ainsi que la location de tous engins, biens et équipements nautiques et de loisirs, pêche et promenade ;
Les transports publics routiers de voyageurs à titre accessoire ;
En outre, l'Objet Social comprend toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, qui s'y rapportent directement ou indirectement, susceptibles de lui être utiles ou d'en faciliter le développement ou la réalisation, ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, ou encore qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son commerce et son industrie.
Présidence : Monsieur Pascal, François VINCIGUERRA, demeurant Lieu-dit Corte - 20248 Tomino
Immatriculation de la Société au RCS de Bastia.

Pour avis,
La Présidence.

MODIFICATION GERANT

N° 22

Notaire

SAS SPADONI, LE HAY, SANTUCCI

3, Avenue Eugène Macchini
Immeuble "Le Régent" - B.P 101
20177 Ajaccio Cedex 1

MODIFICATION STATUTAIRE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Nadine GIRONI-GAMBINI le 19 juillet 2021 enregistré au SPFE d'AJACCIO le 20 juillet 2021 référence 2021 N 00407. Il a été constatée la modification suivante des statuts de la société Civile Immobilière LES OLIVIERS au R.C.S d'AJACCIO 488 259 854 siège social rue du Fort, Résidence Casabianca, Bât B4, 20000 AJACCIO :
Monsieur Xavier Pierre FENOMINO demeurant à ROMANS-SUR-ISERE (26100) 97 B, Rue Louis LE CARDONNEL a annoncé la cessation de ses fonctions en qualité de co-gérant à partir du 19 juillet 2021.
Reste alors l'unique gérant Madame Karine Léonce Thérèse FENOMINO épouse PUPAT demeurant à AJACCIO (20000) rue du Fort, Résidence Casabianca, Bât B4.
L'Article 17 des statuts LA GERANCE a été modifié en conséquence.

Pour avis,
Le notaire.

N° 23

CABINET DENTAIRE VINCENTI

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée
Au capital de 6.000,00 euros
Siège social : Ld Michel Ange
Baléone Centre - RN 194 - 20167 Afa
499 886 661 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 13 juillet 2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Madame Jeanne, Josèphe, Déa DEMARTINI VINCENTI, demeurant à AJACCIO (20000), 6, rue Sergent Casalonga, pour une durée illimitée à compter du 13 juillet 2021.

Pour avis, La Gérance.

N° 24

C2C CORSE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.600.000 euros
Siège social : Maison près de l'Aqueduc
20167 Mezzavia
RCS Ajaccio 403 881 352

Aux termes d'une délibération en date du 01.07.2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérant Madame Valérie PAILLET Èpouse DURIEZ, expert-comptable, demeurant 11, rue Mathieu Le Coz, La Noue, 78980 MONDREVILLE, pour une durée illimitée à compter du 01/07/2021.

Pour avis, La Gérance.

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

N° 25

SCI YLH

Société Civile au capital de 1.000 €
Siège social : Quartier Paratojo
Résidence « Le Bella Vista »
Bâtiment C - 20200 Bastia
RCS Bastia 453 387 367

Au terme d'une délibération en date du 12 juillet 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège social de Quartier Paratojo - Résidence « Le Bella Vista » - Bâtiment C - 20200 BASTIA, à 206 Allée de Monte Carlo - RN 193 - 20600 Furiani.
L'article des statuts y afférent ont été modifié en conséquence.

La Gérance.

N° 26

A SETTIA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100.000 euros
Siège social : 2, rue Stephanopoli
Rue Cardinal Fesch, 20000 Ajaccio
342 986 403 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 30 juin 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du 2, rue Stephanopoli, Rue Cardinal Fesch, 20000 AJACCIO au Lieu-dit Vignale, Villa Scalonu, 20166 PIETROSELLA à compter du 30 juin 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, le Président.

N° 27

SCI ARASMÉ

Société Civile Immobilière
Au capital de 1200,00 euros
Siège social : 4, rue Neuve des Boulets
75011 Paris
RCS Paris 852 378 488

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 01/07/2021, il a été décidé de transférer le siège social du 4 rue Neuve des Boulets - 75011 PARIS à Contra - Village de Ventiseri - 20240 VENTISERI et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Radiation au RCS de PARIS, nouvelle immatriculation au RCS de BASTIA.
La Société, constituée pour 99 années a pour objet social l'acquisition et l'administration de biens et droits immobiliers et un capital de 1200 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

N° 28

CYRNEA DES ATLANTES

Société Civile
Au capital de 1830 euros
Siège social : 4, rue Neuve des Boulets
75011 Paris
RCS Paris 395 341 928

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 01/07/2021, il a été décidé de transférer le siège social du 4 rue Neuve des Boulets - 75011 PARIS à Contra - Village de Ventiseri - 20240 VENTISERI et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
Radiation au RCS de PARIS, nouvelle immatriculation au RCS de BASTIA.
La Société, constituée pour 99 années a pour objet social l'acquisition et l'administration de biens et droits immobiliers et un capital de 1830 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

N° 29

SCI ROSALEX

Société Civile au capital de 1.000 €
Siège social : RN 193 - Bureaux Sud
20600 Bastia-RCS Bastia 813 119 815

Au terme d'une délibération en date du 12 juillet 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège social de RN 193 - Bureaux Sud - 20600 BASTIA, à 206 Allée de Monte Carlo - RN 193 - 20600 Furiani.
L'article des statuts y afférent ont été modifié en conséquence.

La Gérance.

N° 30

SCI L.H. INVEST

Société Civile au capital de 1.524,49 €
Siège social : Villa n°20
Chemin du Linare, Pietranera
San Martino di Lota – 20200 Bastia
RCS Bastia 432 670 347

Au terme d'une délibération en date du 12 juillet 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège social de Villa n°20 - Chemin du Linare - Pietranera - San Martino di Lota - 20200 BASTIA, à 206 Allée de Monte Carlo - RN 193 - 20600 Furiani.
L'article des statuts y afférent a été modifié en conséquence.

La Gérance.

N° 31

AVIS

Suivant AGE en date du 12/07/2021, Madame Vanessa CHMIECIK, gérante de la société « CALVI JET LOCATION », SARL au capital de 1.000 euros a décidé de transférer le siège social de ZA de Cantone, 20260 CALVI à Hameau de Silgaggia, 20220 BRANDO. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 32

ODPM CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000,00 €
Siège social : 29, Hameau d'Alzetu
20200 Ville di Pietrabugno
793 495 938 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 2021, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.
Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :
FORME : Société par Actions Simplifiée
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION :
Président :
- Madame Cécilia NIVAGGIONI, demeurant au 29, Hameau d'Alzetu, 20200 Ville di Pietrabugno.
Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le représentant légal.

N° 33

SAS VESCODIS

Au capital de 7.000 Euros
Siège social : Vescovato (20)
Lieu-dit "Petracolo"-Carrefour Colombo
482.855.764. R.C.S. Bastia

Le 15 février 2021, l'Associé Unique a décidé de nommer, en qualité de :
- Commissaire aux Comptes Titulaire, en remplacement de la Société COFIMEC, démissionnaire, et pour la durée restant à courir de son mandat, soit sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020, la Société ALFIGEX, dont le siège social est à BOUC BEL AIR (13) 343 Chemin du Petit Nice, Société de Commissariat aux Comptes inscrite près la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE (13) et de BASTIA (20).
- Commissaire aux Comptes Suppléant, en remplacement de Monsieur Eric JAUFFRET, démissionnaire, et pour la durée restant à courir de son mandat, soit sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020, Monsieur Francis CARA, demeurant à MARIGNANE (13) 7 Avenue Roland Corrao, Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE (13). Mention sera faire au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 34

PIMIS

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1000.00 €
824 083 562 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 12 juillet 2021, il résulte que :
L'associé unique a décidé :
* **d'augmenter le capital social** d'une somme de vingt mille (20.000) euros, pour le porter de 1000 € à 21.000 € par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société (Compte courant d'associé)
En conséquence, les articles 7 - apports et 8 - capital social des statuts ont été modifiés.
Article 8 - Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à la somme de vingt et un mille (21.000) euros divisé en vingt et un mille (21.000) actions de un (1) euro (....)
* **de transférer** le siège social de LUCCIANA (20290) Chez Rochault Pierre Michel - Résidence A Denis à **CALVI (20260) route de l'Aéroport** à compter de ce jour.
L'article 4 des statuts a été modifié.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 35

LUCALI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 4, avenue du Mont Thabor
20090 Ajaccio
884 866 435 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire **a décidé de modifier l'objet social** et consacrer les activités de la Société aux activités suivantes :
- Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport (7721Z),
- Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport, La fourniture de solutions de mobilité par la mise à disposition d'une flotte de véhicules (trottinette, vélo, scooter et tout engin de déplacement électrique, thermique ou sans moteur) et par tout moyen, notamment via une application en ligne dédiée,
Et de modifier en conséquence **l'article 6** des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 36

SAS CLEY-2B

Au capital de 260.000 Euros
Siège social : Lieu-dit Petracolo
Carrefour Colombo
20215 Vescovato
881.905.020. R.C.S. Bastia

Le 31 mars 2021, **l'Associé Unique a décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire**, la Société **ALFIGEX**, dont le siège social est à BOUC BEL AIR (13) 343 Chemin du Petit Nice, Société de Commissariat aux Comptes inscrite près la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE (13) et de BASTIA (20) et **en qualité de commissaire aux comptes suppléant**, Monsieur Francis CARA, demeurant à MARIGNANE (13) 7 Avenue Roland Corrao, Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE (13). **Mention** sera faire au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 37

AFA CONSEIL

SAS à Associé Unique
Au capital de 1000 euros
Siège social : 15, Cottage Henri Dunant
92380 Garches
514 030 485 RCS Nanterre

Suivant décisions de l'Associé unique en date du 12 Juillet 2021, il a été décidé de **transférer** le siège social au **4 Collines de Penisolu - 20118 COGGIA**.
L'objet social a été modifié comme suit :
L'activité de conseil aux entreprises en matière immobilière, notamment en termes de stratégie, d'organisation, d'investissement.
Président : M. Didier CHABASSE demeurant 4, Collines de Penisolu - 20118 COGGIA. Les **articles 2 et 4 des statuts** ont été modifiés en conséquence.
La **radiation** sera faite au RCS de NANTERRE et la société sera **réimmatriculée** au RCS d'AJACCIO.

N° 38

Dénomination :
NOARO CONSULTING

Forme : SAS
Capital social : 1000 euros
Siège social : 1, Caseddi
1, Curpachiata, 20110 Viggianello
881438311 RCS d'Ajaccio

PRÉSIDENT

Aux termes de l'AGE en date du 13 juillet 2021, à compter du 13 juillet 2021, **l'associé unique a décidé de nommer en qualité de president** Monsieur Thierry LAMORLETTE, demeurant 3 Sentier Pavé, 97460 St Paul **en remplacement** de Magali NOARO.
Mention sera portée au RCS d'Ajaccio.

N° 39

GALERIE DES DUCS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 4, Rue Fred Scamaroni
20169 Bonifacio
RCS Ajaccio 900 507 500

Aux termes d'une décision en date du 20.07.2021, l'associé unique a décidé :
- **de modifier l'objet social comme suit :**
Restauration rapide à consommer sur place ou à emporter, bar à tapas, dégustation de produits régionaux, débit de boissons troisième catégorie et, en conséquence, de **modifier l'article 2** des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 40

CORSICA HAUT DEBIT

Société Anonyme
Au capital de 6.038.115 €
Siège social : Le Colomba
Rue Colomba - 20000 Ajaccio
432 706 265 R.C.S. Ajaccio

Par lettre en date du 12.07.2021, la société Orange Projets Publics, Administrateur, **a nommé** M. Vincent LESPINE, demeurant 11, rue Lapeyrère - 75018 PARIS, **en qualité de Représentant permanent** au sein du Conseil de la société Corsica Haut Débit, en **remplacement** de M. Paul BOURLA. **Mention** en sera faite au R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis, Le représentant légal.

N° 41

GROUPE PAGANI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Lieu-dit Campirasi
Parc d'Activités de Purettone
20290 Borgo-811 521 731 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 16.07.2021, **l'associé unique a nommé** : La société « **KALLISTE REVISION COMPTABLE** », société à responsabilité limitée au capital de 100.000,00 euros dont le siège social est Parc technologique de Bastia, Z.A.E. d'Erbajolo, 20600 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 343 744 991, représentée par son gérant, Monsieur Antoine VINCENTI, **en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire**, pour un mandat de trois (3) exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Pour avis, La Gérance.

N° 42

BIANCHI

SAS au capital de 600.000 €
RT 11 - 2552 Avenue Sampiero Corso
20600 Furiani-RCS Bastia 344952221

Aux termes du PV des décisions du Président en date du 01/07/2021, **il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général** Monsieur Daniel DUCRAY demeurant c/o BIANCHI - RT 11 - 2552 avenue Sampiero Corso - 20600 Furiani **en remplacement** de Monsieur Gaël COULLET, **démissionnaire**.
Aux termes du PV du Conseil d'administration en date du 20/07/2021, **il a été décidé de coopter en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration** Monsieur Olivier KHAIDA demeurant 18-20 Quai du Point du Jour - 92100 Boulogne Billancourt **en remplacement** de CGE DISTRIBUTION, **démissionnaire**.

Pour avis.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 43

AVIS

Suite à l'AGE du 31/12/2019 de la société **SAS E BELLE COSE**, SAS en liquidation au capital de 7.622 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 395.233.992. dont le siège social est sis 1, rue Clémenceau à CALVI et après lecture du rapport du liquidateur, Monsieur Jones DETLEFF, les comptes de liquidation ont été **approuvés** et quitus a été **donné** au liquidateur qui a été **déchargé** de son mandat. La **clôture des comptes de liquidation** a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée.
Radiation au RCS de Bastia.

N° 44

AVIS

Suite à l'AGE du 31/12/2019, l'actionnaire de la **SAS E BELLE COSE**, SAS au capital de 7.622 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 395.233.992. dont le siège social est sis 1, rue Clemenceau - CALVI a décidé de la **dissolution anticipée** de la société et de **sa liquidation amiable** sous le régime conventionnel. Monsieur Jones DETLEFF, Président, **a été nommé en qualité de liquidateur.** Les **actes** seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

N° 45

IBE 2A

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 5000 euros
Siège social : Chemin des Vignes
Villa Les Yuccas - 20167 Afa (Corse)
511 370 892 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 Juillet 2021, l'assemblée a :
- décidé la **dissolution anticipée** de la société a été prononcée à compter du 31 décembre 2020 suivi de **sa mise en liquidation**.
- **désigné en qualité de liquidateur :**
Monsieur Joseph, Ignace, Vincent MURATI, demeurant à AFA (Corse) Chemin des Vignes, Villa les Yuccas,
- **conféré** les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
- **fixé** le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.
Le **siège de la liquidation** est fixé au siège social à AFA (Corse) Chemin des Vignes, Villa Les Yuccas.
- **mis un terme** à la mission des commissaires aux comptes.
Le **dépôt des actes et pièces** relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE
carte bleue
SUR PLACE **OU PAR TELEPHONE**

N° 46

IBE 2A

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 5000 euros
Siège social : Chemin des Vignes
Villa Les Yuccas - 20167 Afa (Corse)
511 370 892 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- L'assemblée générale par une décision en date du 16 juillet 2021, après avoir entendu le rapport de Joseph, Ignace, Vincent MURATI, liquidateur, a **approuvé** les comptes de liquidation, **donné** quitus au liquidateur et **décharge** de son mandat, et **constaté** la clôture des opérations de liquidation.
- Les **comptes de liquidation** seront déposés au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

N° 47

AVIS

Le 30 juin 2021, l'associé unique de la **SARL CENTURI LAB**, en liquidation, capital de 1000 euros, siège social : La Morta, 20238 CENTURI, siège de liquidation : La Morta, 20238 CENTURI, 497 941 062 RCS BASTIA, a décidé la **dissolution anticipée** de la Société et sa **mise en liquidation amiable**, Raymond ROYER DE LA BASTIE, demeurant La Morta, 20238 CENTURI, associé unique, **exercera les fonctions de liquidateur**, **dépôt** au GTC de Bastia.

N° 48

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

PROJET DE RESTAURATION DE LA RIPISYLVE DU TAVIGNANO ET DE LA ZONE HUMIDE

COMMUNE D'ALERIA

(Projet poursuivi par la société « Agrégats Béton Corse »)

1ère Insertion,
DURÉE DE L'ENQUÊTE (arrêté préfectoral n° 344-2021 du 21 juillet 2021) :
Pendant 34 jours consécutifs, du mercredi 18 août 2021 au mardi 21 septembre 2021 inclus, se déroulera, sur le territoire de la commune d'Aleria, une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale concernant le projet de restauration de la ripisylve du Tavignano et de la zone humide, en application de l'article L.214-3 du code de l'environnement (travaux relevant de la rubrique 3.2.3.0 de la nomenclature de l'article R. 214-1 du même code).
SIÈGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER : Mairie d'Aleria.
PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia le 10 mai 2021) :
Monsieur Laurent FRANCIS, ingénieur en aménagement, recevra le public en mairie d'Aleria, selon les modalités suivantes :

* mercredi 18 août 2021, de 09 h à 12 h
* vendredi 27 août 2021, de 14 h à 17 h
* jeudi 9 septembre 2021, de 9 h à 12 h
* mardi 21 septembre 2021, de 14 h à 17 h.

Monsieur François-Marie SASSO, expert en aménagement, spécialiste de travaux maritimes, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.
Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie d'Aleria, dans le respect des gestes barrières.
Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (04 95 57 00 73).
Ce dossier pourra être consulté sur un poste informatique en mairie d'Aleria, pendant la même période, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).
Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site :
https://www.registre-dematerialise.fr/2550
Les observations relatives à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par écrit, en mairie d'Aleria, et par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse
(ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr),
au plus tard le 21 septembre 2021, date de clôture de cette enquête.
Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la société « Agrégats Béton Corse », RT 50 - « Vaccaja » - 20270 Aleria (téléphone : 04 95 57 03 65).
Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie d'Aleria, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.
La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions, soit un refus.
Le préfet est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

N° 49

Société d'Aménagement Foncier Et Rural de la Corse

Maison de l'Agriculture
15, Avenue Jean Zuccarelli
20200 Bastia
SIRET : 310 622 907 00031

Avis est donné de la modification du Kbis de la Safer Corse pour changement de représentant permanent :
Remplacement de Mr CANTARA Sébastien demeurant Route de Scopetta - 20114 FIGARI, administrateur pour le syndicat des Jeunes Agriculteurs - Maison de l'Agriculture - 19 Avenue Noël Franchini - BP 913 - 20700 AJACCIO Cédex, par Mr Pierre Laurent PASQUALI demeurant 20111 CASAGLIONE.
Avis est donné de la modification du Kbis de la Safer Corse pour modification des administrateurs - personne morale :
Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 06/05/2021, il a été décidé de :
* mettre fin au mandat d'administrateur du Conseil Interprofessionnel des Vins de Corse, domicilié 7 Bd Général de Gaulle, représenté par Mr POLI Eric demeurant Lieu-dit Ponte Vecchio - 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI,
* de nommer comme administrateur la Coopérative Vinicole de Saint Antoine, domiciliée à Saint Antoine - 20240 GHISONACCIA, représentée par Mr FAZI Simon Pierre demeurant Saint Antoine - 20240 GHISONACCIA,

Avis est donné de la modification du Kbis de la Safer Corse pour transfert de siège social :
Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 06/05/2021, les actionnaires ont décidé de transférer le siège social de la Safer de Corse au Lieu-dit Petraolo - Route du Stade - 20215 VESCOVATO (Haute-Corse) à compter du 01/09/2021.
Immatriculation au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le 23 Juillet 2021.

N° 50

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 21/2021

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :
Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO
Hameau de Guaïtella - 20200 Ville di Pietrabugno
Tél : 04.95.32.88.32, 9
Fax : 04.95.32.66.11,
Adresse internet : http://www.pietrabugno.com.
Courriel : mairie@pietrabugno.com
2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée (Article r2123-1, 1° du code de la Commande Publique).
3 - OBJET DU MARCHE : Le présent marché concerne la souscription et la gestion d'un contrat d'assurance couvrant les « risques statutaires » CPV 66512000-2, pour une durée de 4 ans.
4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.
5 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : https://www.marchés-sécurisés.fr.
6 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF et D'ORDRE TECHNIQUE :
Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront faire avant la date limite de réception des offres, une demande écrite auprès du service acheteur via la plateforme de dématérialisation de la Commune.
Le pouvoir adjudicateur se chargera de transmettre les demandes à l'AMO pour réponse.
7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :
Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur :
https://www.marchés-sécurisés.fr.
8 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 10 septembre 2021 - 12 h 00.

Le Maire, Michel ROSSI.

N° 51

AVIS DE MARCHE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Commune de PERI - Mairie Annexe
Lieu-dit Facciata Rossa - 20167 PERI
Tél : 04 95 25 63 53 - Fax : 04 95 25 74 96
Courriel : commune-de-peri@orange.fr
Adresse internet du profil d'acheteur : https://www.achatspublicscorse.com
Correspondant : Monsieur le Maire
Objet du marché : Préparation et livraison de repas en liaison froide a l'ECOLE COMMUNALE DE PERI VILLAGE POUR L'ANNEE 2021/2022
Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.
Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation
Critères de sélection des candidatures : Garanties et capacités techniques et financières, Capacités professionnelles
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :
1. La valeur technique : 60%
2. Le prix des prestations : 40%

Date limite de réception des offres : Vendredi 13 août 2021 - 11h00
Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation peut être obtenu :
Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : http://www.achatspublicscorse.com
Les soumissionnaires pourront s'identifier sur le site et indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.
Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.
Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :
Les candidats devront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :
https://www.achatspublicscorse.com
Modalités et Adresse de remise des plis : Les soumissionnaires doivent transmettre leurs plis par voie électronique via la plateforme de dématérialisation
https://www.achatspublicscorse.com
La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.
Seule la transmission de la copie de sauvegarde est autorisée par voie papier, adressée à Monsieur le Maire de la Commune de PERI à l'adresse supra.
Le contenu des plis ainsi que les modalités de transmission et de signature sont décrits dans le règlement de la consultation.
En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plateforme, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.
Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montepiano - 20407 BASTIA Cedex
Tèl : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55
courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr
Date d'envoi à la publication : 23 juillet 2021

Le Maire,

N° 52

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim
Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr
web : http://www.odarc.fr
Objet : PRESTATIONS DE CONSEILS EN COMMUNICATION POUR L'ODARC
Référence acheteur : 21/PI/006
Nature du marche : Services
Procédure ouverte
Classification CPV :
Principale : 79810000 - Services d'impression
Complémentaires : 79341100 - Services de conseils en publicité
79341200 - Services de gestion publicitaire
79822500 - Services de conception graphique
79952000 - Services d'organisation d'événements
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex
Tel : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr
Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Diffférends et Litiges relatif aux marchés publics
Secrétariat du comité - Place Félix Baret - CS 80001
13282 MARSEILLE - 06 / Tel : 0484354554 - Fax : 0484354460
catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
- Référé précontractuel : jusqu'à la signature du contrat, article L.551-1 du code de justice administrative. Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre.
- Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure :
Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.
Attribution du marché
Valeur totale du marché (hors TVA) : 1400000 euro ;
Nombre d'offres reçues : 5, Nombre d'offres reçues de la part de PME : 5, Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE : 0, Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE : 0, Nombre d'offres reçues par voie électronique : 5
Date d'attribution : 09/07/21
Marché n° : 006-2021
SARL AGEP, 2 Rue Saint Jean - 20200 BASTIA
Montant HT : 1,00 Euros
Le titulaire est une PME : OUI
Sous-traitance : oui.
Part de la sous-traitance Inconnue.
Marché n° : 006-2021
SARL Agence DEA - Résidence Plein Sud - Bât C - Avenue Paul Giacobbi - 20600 BASTIA
Montant HT : 1,00 Euros
Le titulaire est une PME : OUI
Sous-traitance : oui.
Part de la sous-traitance Inconnue.
Marché n° : 006-2021
AGENCE MEDIANI - 10 Rue Saint Charles - 20000 AJACCIO
Montant HT : 1,00 Euros
Le titulaire est une PME : OUI
Sous-traitance : oui.
Part de la sous-traitance Inconnue.
Renseignements complémentaires
Il s'agit d'un accord-cadre sans minimum ni maximum avec trois titulaires.
Les marchés subséquents sont des marchés à bons de commande.
Le montant alloué à chaque attributaire n'étant pas définissable à ce jour, la valeur de 1 euro ; HT indiquée ne préjuge en rien des montants qui seront réellement consommés. De même la valeur totale du marché de 1400000 euro ; HT indiquée ne préjuge en rien de la valeur réelle.
Il s'agit du montant estimatif de l'accord-cadre pour sa durée totale.
Envoi le 23/07/21 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://www.marches-publics.info

N° 53

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : https://www.isula.corsica
Objet du marché : Mise en oeuvre et coordination des dispositifs d'Education à l'Image en Corse-du-Sud et en Haute-Corse
Numéro de référence : 2021-8DC-0146
Date limite de remise des offres : lundi 06 septembre 2021 à 16 h 00.
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation. Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : https://marchespublics.isula.corsica/
Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/07/2021

N° 54

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE **MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021 À 8H30**
Au Tribunal Judiciaire d'AJACCIO (20), 4, boulevard Masseria

EN UN SEUL LOT

UNE MAISON D'HABITATION d'une surface habitable de **118,84 M²**

Sise à PORTO-VECCHIO (Corse-du-Sud)
Village de l'Ospedale
Cadastrée section AB n°291 pour 1a 80ca
Divisée en trois lots, et comprenant :

LE LOT NUMERO UN : Au rez-de-chaussée : UN LOGEMENT avec entrée indépendante, composé de : entrée, salon avec cheminée en pierres, deux chambres, vestibule, dégagement, WC, salle d'eau, cuisine.
Et les 500/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.
LE LOT NUMERO DEUX : Au premier étage : UN LOGEMENT composé de : palier, chambre, demi-palier, WC, dégagement ou deuxième chambre, BALCON, troisième chambre, salon, salle d'eau, cuisine.
Et les 400/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.
LE LOT NUMERO TROIS : La totalité du GRENIER, avec accès par une trappe communiquant avec la cuisine dépendant de l'appartement sis au premier étage (lot 2).
Et les 100/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.
Cette vente a lieu à la requête du FONDS COMMUN DE TITRISATION CEDRUS, ayant pour société de gestion la société EQUITIS GESTION SAS, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° B 431 252 121, dont le siège social est à PARIS (75017), 6 Place de La République Dominicaine et représenté par la société MCS ET ASSOCIES, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° B 334 537 206, dont le siège social est à Paris (75020), 256 bis rue des Pyrénées, agissant en qualité de recouvreur poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,
Venant aux droits de la SOCIETE GENERALE, en vertu d'un bordereau de cession de créances en date du 29 novembre 2019, soumis aux dispositions du Code monétaire et financier, contenant celles détenues sur le débiteur, ayant pour Avocat Maître Simon APPIETTO, Avocat au Barreau d'AJACCIO.

MISE À PRIX : 120.000 €
(CENT VINGT MILLE EUROS)

On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats postulant près le Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

CONSIGNATION : 12.000 € à l'ordre du Bâtonnier Séquestre

Fait et rédigé à AJACCIO, le 10 août 2021 par l'Avocat poursuivant, Signé Maître Simon APPIETTO.

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :
À Maître Simon APPIETTO, Avocat au Barreau d'AJACCIO, 10 boulevard Masseria (20000) AJACCIO, TEL. 04.95.23.13.33, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente.
À Maître Nicolas TAVIEAUX MORO, Avocat au Barreau de PARIS, Membre de la SELARL TAVIEAUX MORO - de la SELLE, 6 rue de Madrid (75008) PARIS, TEL. 01.47.20.17.48.
Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO, où le cahier des conditions de vente est déposé (N°RG : 19/00017).
Sur les lieux où une visite sera organisée le jeudi 2 septembre 2021 à 14h.
Sur INTERNET www.vench.fr ; www.tmdls.fr

N° 55

COMMUNE DE Figari

AVIS DE MARCHE

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :
Commune de FIGARI - 20114 FIGARI - Tél : 04.95.71.00.23
Courriel : secretariat.general@mairiedefigari.corsica
2 - MODE DE PASSATION : La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions L.2123-1 et et R.2123-1 du Code de la Commande Publique. La présente consultation est une consultation initiale. Le présent marché est soumis à la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP), au décret d'application n°93.1268 du 29 novembre 1993 portant application du 1 de l'article 18 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, et à l'arrêté du 21 décembre 1993 sur les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.
3 - OBJET DU MARCHE : Mission de maitrise d'œuvre pour la création et l'aménagement d'un sentier du patrimoine sur la commune de FIGARI
4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.
5 - NEGOCIATION : Se référer au règlement de la consultation.
6 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : https://www.klekoon.com/
7 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF : Coordonnées au §1
Courriel : secretariat.general@mairiedefigari.corsica
8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES : Les offres doivent être obligatoirement déposées par voie électronique sur le profil acheteur :
https://www.klekoon.com/
9 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au Lundi 20 septembre 2021 - 11 h 00.
10 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE LA PUBLICATION : Le lundi 26 juillet 2021

Bon pour insertion, Le Maire, Jean GIUSEPPI.

N° 56

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité de Corse
22 Cours Grandval
BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : https://www.isula.corsica
Objet du marché : Auscultation et caractérisation du réseau routier de la Collectivité de Corse
Numéro de référence : 2020-3DEP-0359
Date limite de remise des offres : 20/09/21 à 12h00
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation. Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : https://marchespublics.isula.corsica/
Date d'envoi du présent avis à la publication : 27 juillet 2021.

N° 57

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : https://www.isula.corsica
Objet du marché : RD 69 - Elargissement du pont d'Arboricoli.
Commune de PALNECA (2 lots)
Numéro de référence : 2021-3DIP-0197
Date limite de remise des offres : 10 septembre 2021 à 12h00
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation. Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : https://marchespublics.isula.corsica/
Date d'envoi du présent avis à la publication : 27 juillet 2021.

DERNIERES MINUTES

N° 58

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 20 avril 2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : AGOSTA,
SIEGE SOCIAL : 435, Route Supérieure de Cardo, Bastia (Haute-Corse)
OBJET : L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'exploitation et la mise en valeur de terrains pour l'édification d'immeubles ou de plusieurs maisons dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui restera la propriété de la Société.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 100 euros
Montant des apports en numéraire : 100 euros
GERANCE : Monsieur ROVEDA Yann, 435, Route Supérieure de Cardo, Bastia (Haute-Corse)
AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 59

Ballert & Maly AVOCATS

VITA LIBERTE SANGUINAIRE

SAS au capital de 2.000 euros
Siège social : Boulevard Lantivy
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 844 469 130

DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aux termes du procès-verbal du 12 juillet 2021, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Romain Romain FRANCHINI de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 60

COEURSICA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 €
Siège social : Lieu-dit Gialla
20170 San Gavino Di Garbini
880 410 048 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

04 95 32 04 40

N° 61

Notaire

Société par Actions Simplifiée
" Alain SPADONI & Associés, Notaires ",
Titulaire d'un Office Notarial à Ajaccio (Corse-du-Sud)
3, avenue Eugène Macchini
Immeuble "Le Régent"

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 20 juillet 2021, enregistré à SPFE d'AJACCIO le 22 juillet 2021 Référence 2A04P31 2021 N 00414 a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet social : L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, de tous immeubles bâtis et non-bâtis, leur détention et leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la Société ;
- L'ouverture et la gestion de tous comptes bancaires ;
- La conclusion de tout emprunt, hypothécaire ou non et, à titre exceptionnel, le cautionnement hypothécaire des associés ;
- Le cas échéant, la vente, l'échange, l'apport et l'arbitrage, de tout ou partie des éléments immobiliers et mobiliers du patrimoine de la Société.
Et généralement, toutes opérations quelconques se rapportant à cet objet, ou contribuant à sa réalisation, à condition de respecter le caractère civil de la Société .
Dénomination sociale :
SCI LMV3LY PATRIMOINE.
Siège social : AJACCIO (20000), 19 cours Napoléon.
Durée : 99 années
Le capital social : 2400,00 €
Gérant : Madame Lydia Stéphanie SORBA épouse BOURBILLIERE demeurant 19, Cours NAPOLEON, Bâtiment A.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Me Charles SANTUCCI, Notaire.

N° 62

IMMOSUD

Société Civile Immobilière
Au capital de 300 euros
Porté à 26800 euros
Siège social : Migliacciaro
20243 Prunelli-Di-Fiumorbo
433 208 758 RCS Bastia

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 14 décembre 2009 que le capital social a été augmenté de 26500 euros par voie d'apport en nature.
En conséquence, l'article Capital Social des statuts a été modifié.
* Ancienne mention :
Le capital social est fixé à TROIS CENTS (300 euros).
* Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à VINGT SIX MILLE HUIT CENTS euros (26800 euros).
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 63

les avocats

Vanina
CASIMIRI - RABISSONI
Avocat au Barreau d'Ajaccio
4, Rue Comte Bacciochi
20000 Ajaccio

AROBASE

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 10.000 €uros
Siège social : Ajaccio
(20090 Corse-du-Sud)
Rés. Castel-Vecchio - Les Bruyères
R.C.S. : Ajaccio B 424 269 546

Suivant délibération Ordinaire et extraordinaire en date du 8 juillet 2021, les associés :
* Ont nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée Adrien MORLAAS-LURBE demeurant à AJACCIO (Corse-du-Sud) 5, Avenue Napoléon III en remplacement d'Olivier SIMONPIETRI démissionnaire.
* Ont transféré le siège social de CAURO (20117 Corse-du-Sud) Cauro Sottano à AJACCIO (Corse-du-Sud) - Rés. Castel-Vecchio - Les Bruyères.
* Ont procédé à la mise à jour des statuts par voie de refonte globale du fait de cessions de parts sociales.

Pour Avis, La Gérance.

N° 64

HOLDING U NEBBIU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 5106 Lieu-dit Saint Paul
20232 Vallecalle
R.C.S : Bastia 887 597 771

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2021, le capital social a été augmenté de 140.000 euros pour être porté à 141.000 euros, par voie d'apport en nature.
L'article 7 «Apports» et l'article 8 «Capital» des statuts ont été modifiés en conséquence.
* Ancienne mention :
- Apports : L'associé unique apporte à la société la somme de MILLE euros (1.000 €) correspondant à 100 actions de 10 euros, souscrites et libérées en totalité.
- Capital : 1.000 euros.
* Nouvelle mention :
Apports : Il a été apporté au capital de la Société :
- Lors de la constitution, une somme de 1.000 euros correspondant à 100 actions de 10 euros dont la somme a été déposée dans un compte ouvert à la Société Générale.
- Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale des associés en date du 30/06/2021, le capital social a été augmenté de 140.000 euros au moyen de l'apport consenti par M. Gilles POLETTI dont l'objet de l'apport est le suivant :
- La pleine propriété de 100 parts sociales de la société GP PROTECH, société à responsabilité limitée au capital de 5000 euros, dont le siège social est situé à BASTIA (20200), immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 753.659.002, représentant 100% du capital et des droits de vote de ladite société, ledit apport évalué à 140.000 euros ».
Capital : Le capital social est fixé à la somme de 141.000 euros. Il est divisé en 14100 actions 10 euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Pour avis,

N° 65

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à BORGO, du 15.07.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : CASA M3F
Siège social : Résidence U Levante, Route de la Marana, 20290 Borgo
Objet social : La construction ou l'acquisition suivie de la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers meublés ou non lui appartenant, ainsi que de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur William FERREIRA, demeurant Résidence Alba Marana, Route de la Marana, 20290 Borgo
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 66

SELARL GEO-CONSEILS

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée
Au capital de 82.992 euros
Siège social : Imm. Campo Stelatto
Les Quatre Chemins
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 488 184 938

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes des décisions prises en date du 15 juillet 2021, la société CABINET SIBELLA ET ASSOCIES, SARL au capital de 8000 euros, siège social : Les Terrasses du Fango Bât C, Rue Père André Marie - 20200 BASTIA, 532 822 202 RCS BASTIA, agissant en qualité d'associée unique de la société GEO-CONSEILS SELARL, a décidé la **dissolution** de cette société, laquelle emportera transmission universelle de son patrimoine au profit de l'associée unique, sans liquidation.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les **créanciers** de la société GEO-CONSEILS SELARL peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis de dissolution.
Ces **oppositions** doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le gérant,

N° 67

NEBBIO PRÉFA BÉTON

SARL au capital de 5.000 €
Ld Costa - 20232 Oletta
RCS 533 645 123

POURSUITE D'ACTIVITÉ

Aux termes de l'AGE en date du 21 juillet 2021, en application de l'article L.223-42 du Code de commerce **il a été décidé la poursuite de l'activité de la société.**

N° 68

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1
du Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 novembre 2015, Madame Nicole Marguerite Blanche FONFROIDE DE LAFON, née à PARIS 14EME ARRONDISSEMENT le 11 juillet 1941 et décédée à BASTIA (20200) le 11 mars 2021, **a consenti un legs universel.**
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anne DINIELLE, notaire de la société civile professionnelle dénommée « Cathy BITBOL, Anne DINIELLE et Audrey CHACHATY notaires associées », titulaire d'un Office Notarial sis à MONTROUGE (Hauts-de-Seine), 53 avenue Aristide Briand, le 23 juillet 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Jean-Yves GRIMALDI, notaire à BASTIA (20200), 2 rue Chanoine Colombani, en charge de la succession, conformément à l'article 1007 du Code Civil, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et de la copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 69

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PIETRACORBARA du 15/07/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : CARRIERE DE BRANDO
Siège : Marine de Pietracorbara - 20233 Pietracorbara
Durée : Quatre-vingt-dix ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10.000 euros
Objet : Carrière, transformation et négoce d'agrégats, centrale à béton et négoce de matériaux divers
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions :
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Joseph, Michel CONSTANT demeurant Marina - 20233 Pietracorbara
La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 70

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à L'ILE-ROUSSE du 20 mai 2021, enregistré au Service des Impôts de BASTIA le 30 juin 2021, bordereau 2B04P31 2021 A 00915,
Madame **Brigitte TOMASINI veuve ACQUAVIVA,** née le 24 février 1958 à l'ILE-ROUSSE, commerçante, de nationalité française, demeurant HLM n° 35, 20220 L'ILE-ROUSSE ;
Monsieur **Marc TOMASINI,** marié sous contrat, né le 13 janvier 1950 à SANTA-REPARATA DI BALAGNA, de nationalité française, commerçant, demeurant HLM n° 35, 20220 L'ILE-ROUSSE ;
ONT CEDE : À la **SARL TOMASINI**, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, inscrite au RCS de BASTIA sous le n° 340 857 242, dont le siège est Rue PAOLI, 20220 L'ILE-ROUSSE, un **fonds de commerce** de BOULANGERIE, BISCUITERIE, VIENNOISERIE. La **prise de possession** et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 20 mai 2021. **L'acquéreur** sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA. Les **oppositions** seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de Maître Benoît BRONZINI DE CARAFFA demeurant 6, boulevard PAOLI, 20200 BASTIA.

Pour avis,

N° 71

Dénomination :
DOMAINE DU PRINCE PIERRE

Forme : SCI Société en liquidation
Capital social : 4573 euros
Siège social : Terra Mozza
20214 Calenzana
437887607 RCS de Bastia

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale mixte en date du 26 février 2021, les associés ont décidé la **dissolution anticipée** de la société à compter du 26 fevrier 2021 et on **nommé** liquidateur Madame Katy CANARD- CABLE, demeurant 14 rue du Colonel Mangin, 88500 Mirecourt. Aux termes de la même assemblée les associés **ont constaté l'absence d'actif et de passif de la société** et ont en conséquence **clôturé** la liquidation de la société et **déchargé** le liquidateur de sa mission.

N° 72

LA TAVERNE

Societe à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 €
Siège social : 20, cours Napoléon
20000 Ajaccio
411 074 974 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un proceès-verbal de l'assembleée générale mixte du 30 juin 2021, il résulte que :
- L'assemblée générale mixte a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce **qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société** bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 73

INSERTION LEGALE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seings prives en date à Bastia du 01 juin 2021 enregistré à Bastia le 01 juillet 2021, **il a été convenu de la cession du fonds de commerce** dont les caractéristiques sont les suivantes :
Madame **ROSSI Padoue Estelle**, née, le 24/07/1957, à Penta Di Casinca (Haute-Corse) de nationalité Française, demeurant 13, Rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia, immatriculée sous le numéro 348103896 au registre du commerce et des sociétés de Bastia et Monsieur **Pierre Louis PRUNETA**, né le 10 mars 1955, à Bastia, de Nationalité Française, demeurant 13, rue Luce de Casabianca, **ont vendus à** :
La Société **BINGO** Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège social est fixé 2, Rue Posta Vecchia, Place du Marché aux Poissons, 20200 Bastia, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 830 723 474, d'un fonds de commerce de restauration, connu sous l'enseigne **LA LUPARAD** sis et exploité 2, Place du Marché aux Poissons à Bastia 20200, pour lequel le Vendeur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 348103896 RCS Bastia, No Siret 3481089600026, code APE 5610A, **moyennant le prix** de 20.000,00 euros.
L'entrée en jouissance est fixée au 01 juin 2021.
Les **oppositions** seront reçues dans les 10 jours de la dernière des publicités légales chez Maître Sébastien SEBASTIANI Avocat à BASTIA, 11 bis avenue Jean Zuccarelli.

Pour insertion.

N° 74

ALICE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 900,00 €
Siège social : Lieu-dit Cara
Chemin d'Appietto
20167 Mezzavia Appietto
798 211 116 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2021, il résulte que :
- L'assemblée générale mixte a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce **qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société** bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

JE M'ABONNE

☐ Pour un an à la version papier pour **60€**

☐ Pour un an à la version web pour **30€**

☐ Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :

EMAIL : _____ @ _____

☐ Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN ☐ Oui ☐ Non
et de ses partenaires ☐ Oui ☐ Non

Ci-joint mon règlement par :

☐ Chèque à l'ordre d'ICN ☐ Carte bancaire

N° : |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|

Expire fin: _____ Clé : _____ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS • RCS BASTIA 528 790 033

FREDON CORSE

LA VEILLE ANTI-RAVAGEURS

Photos Claire Giudici

« Une santé pour tous ». C'est la philosophie qui anime le réseau des Fédérations régionales de défense contre les organismes nuisibles (Fredon). Ces organismes techniques à vocation sanitaire ont pour mission la surveillance, la prévention et la lutte contre les maladies et les ravageurs des plantes. Car la pandémie actuelle ne peut laisser oublier les dangers que bactéries, virus, champignons ou parasites des végétaux font peser sur les végétaux, et notamment les productions vivrières.

Il a suffi d'un petit virus pour modifier le quotidien des humains sur la planète. Pour les végétaux, la vie n'est pas toujours rose non plus : virus, bactéries, champignons ou insectes impactent leur santé avec des conséquences sur les équilibres écologiques. Puis notre économie agricole. Or, sur cette Terre que nous partageons, alors que l'objectif est de limiter l'emploi de produits phytopharmaceutiques dont on connaît désormais les effets négatifs, la santé se partage aussi. Le réseau Fredon Corse intervient auprès des professionnels mais aussi des collectivités et des particuliers. C'est ainsi, par exemple, qu'en différents points de l'île, durant l'été, ses équipes ont visité plantations, espaces verts et petits jardins privés à la recherche de traces du « feu bactérien », une maladie provoquée par *Erwinia amylovora*. Cette bactérie peut se développer sur de nombreuses espèces ornementales, notamment les pyracanthas et les cotoneasters. Elle s'attaque aux cultures de pommiers et de poiriers. Quant à ses vecteurs, ils sont tellement nombreux qu'il est difficile de les contrer : les insectes, les oiseaux, les pucerons et même l'homme quand il circule entre les plants ! La Fredon est d'autant plus vigilante que la Corse est la seule région française reconnue zone protégée (ZP) par l'Europe concernant cette maladie. *« Nous avons deux grands types d'activités : une mission de service public pour la surveillance et la lutte contre les organismes nuisibles règlementés et une activité de prestation assez large de formation, conseil et expertise*, souligne Lucile Rimbault, directrice de la Fredon Corse. *Nos activités sont régies par le Code rural et s'inscrivent dans le nouveau cadre réglementaire européen 2016-2031 entré en application en décembre 2019. Face à la mondialisation des échanges, il vise à protéger le territoire de l'Union européenne contre l'introduction et la dissémination d'organismes nuisibles aux végétaux et à préserver la sécurité alimentaire. Parmi ces organismes, 17 sont particulièrement préoccupants et sont inscrits dans la liste des organismes de quarantaine prioritaire (OQP), mais ils sont plus de 200 sont sur la liste des OQ (organismes de quarantaine) et encore davantage sur la liste organismes réglementés non de quarantaine (ORNQ). »* Le fait qu'un organisme ne soit pas dans la liste des 17 n'en réduit pas la dangerosité : *« La France entière est ZP concernant la « mort subite du chêne » provoquée par un champignon,* Phytophthora ramorum*, dont la diffusion se fait aussi facilement que celle du « feu bactérien ». Aucun des deux n'est sur la première liste. »*

Le cadre réglementaire européen interdit l'introduction de plants non munis d'un passeport phytosanitaire. Les contrôles s'exercent à l'arrivée, mais aussi à la production, à la distribution et à l'exportation. Les conteneurs en bois, les palettes, etc. font également l'objet d'une réglementation car on court le risque d'y trouver des insectes xylophages. *« Il est difficile d'établir une liste exhaustive des organismes de quarantaine que nous surveillons et dont la Corse est à ce jour indemne,* poursuit-elle. *Parmi eux, sur la liste OQP, on peut néanmoins citer* Popilia japonica*, le scarabée japonais, ravageur des vignes notamment. Il est déjà en Italie en Suisse. Il y a aussi* Aromia bungii*, le longicorne à col rouge particulièrement friand du bois des Prunus (pêchers, abricotiers, pruniers, cerisiers, amandiers, etc.). On le trouve en Italie. Puis il y a la mouche orientale des fruits, la Bactrocera dor-*

ICN # 6884

Lucile Rimbault *Arbre malade*

salis, reconnaissable à sa grande taille (7 à 8 mm) et aux bandes jaunes qu'elle a sur le thorax. Elle s'attaque aussi bien aux agrumes qu'aux pêches, aux figues, aux pommes ou aux poires, au raisin qu'aux concombres, aux tomates, aux poivrons, aux courges, etc.» Les zones surveillées sont souvent proches des ports et aéroports : l'arrivée des ravageurs comme des maladies ne se fait pas nécessairement par le biais d'une importation de végétaux. Ils arrivent parfois de façon tout à fait discrète, parmi des bagages, dans un conteneur, dans le coffre d'une voiture, dans de la terre emportée par mégarde, des débris végétaux... *«Souvent, ce sont des particuliers qui nous alertent sur l'arrivée d'un insecte ou d'une maladie. Dans la région de Furiani, ça a été le cas pour le capricorne asiatique,* Anoplophora glabripennis*, un insecte xylophage au corps noir et blanc, détecté en 2013. Des campagnes ont été menées jusqu'en 2016 pour éviter qu'il se dissémine et l'éradiquer.»**

Parmi les organismes surveillés, il y a bien entendu la *Xyllela fastidiosa*, une bactérie transmise par des insectes piqueurs, notamment les cicadelles. *«Il en existe différentes sous-espèces, et pour chacune la situation est différente,* remarque Lucile Rimbault. *Concernant la* Xylella fastidiosa sp multiplex*, qui est la souche trouvée dans l'île, nous sommes dans une situation d'enrayement contrairement au reste du territoire. Les services de protection des végétaux ont cependant décidé, de façon volontaire, de maintenir la surveillance pour empêcher sa propagation. D'autant que sa présence implique un contrôle accru des sorties de végétaux pour éviter qu'elle ne se diffuse ailleurs. Dans ce cadre, nous surveillons un certain nombre de sites à risques (23 sites en Corse-du-Sud et 13 en Haute-Corse en 2021), nous prélevons des vecteurs pour déterminer s'ils sont infectés par la bactérie et nous sommes à l'écoute des particuliers et des professionnels pour faire des diagnostics ponctuels lors de signalements. Pour les autres sous-espèces notamment la* Xyllela fastidiosa sp fastidiosa *(qui est responsable de la maladie de la vigne aux Etats-Unis) ou la sous-espèce* pauca *(qui détruit les oliviers dans les Pouilles), nous sommes particulièrement vigilants au niveau des points d'entrée potentiels, des zones de stockage des végétaux, des parcelles cultivées, etc.»*

La flavescence dorée de la vigne est également surveillée pour circonscrire les foyers, éliminer les ceps malades, contrôler les parcelles voisines et les jeunes plantations. Le cynips du châtaignier, quant à lui, ne fait plus l'objet d'un contrôle régulier mais la Fredon intervient à la demande. Parmi les grandes maladies émergentes, la sharka, est malheureusement déjà bien présente en Corse ainsi que son vecteur, un puceron. Ce virus s'attaque aux Prunus. En cas d'infection, la seule solution - comme c'est généralement le cas avec ces «organismes réglementés» - est d'arracher et de brûler les arbres atteints. Puis il y a le Huanglongbing (HLB) ou maladie du dragon jaune, une bactérie dont les insectes vecteurs, des psylles, sont déjà au Portugal et qui est considérée comme l'un des dangers phytosanitaires majeurs pour les agrumes. *«Nous surveillons les cultures, les pépinières de production. Cette surveillance s'exerce sur la maladie et sur ses vecteurs potentiels d'autant qu'il n'existe, à ce jour, aucun traitement là non plus.»* L'objectif est d'agir au plus vite, avant que les situations n'aient eu le temps de s'aggraver. C'est qu'historiquement, à l'origine de la Fredon, il y a eu les deux grands drames phytosanitaires de la fin du XIX^{e} siècle : le phylloxéra de la vigne et les doryphores des pommes de terre. L'impact a été tel qu'ils sont restés dans la mémoire collective. En lien avec les services de protection des végétaux, les structures de recherche ou d'accompagnement avec lesquels ils travaillent sur des projets précis, avec les agriculteurs qui sont membres du conseil d'administration, avec les pépiniéristes etc., les membres de la Fredon espèrent que de telles catastrophes ne se produiront plus. ■ ***Claire GIUDICI***

** Il est à souligner que si chacun doit être sensible à l'arrivée de nouveaux ravageurs, la faune insulaire a ses propres insectes d'espèces voisines. Ils sont adaptés au milieu et souvent protégés. En cas de doute, inutile de tuer l'animal. Le bon réflexe est d'appeler la Fredon au 04 95 26 68 81*

LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

LETTRE À CE PROF

Quarante personnalités s'engagent
Lettre à ce prof qui a changé ma vie
Enseigner la liberté
éditions Pocket Robert Laffont,
novembre 2020

Un petit livre d'à peine cent cinquante pages m'a donné envie de l'acheter, pour le titre *Lettre à ce prof qui a changé ma vie*, peut-être aussi à cause du sous-titre *Enseigner la liberté*... En tout cas le prof que je fus très longtemps ne pouvait que s'interroger sur le contenu annoncé de la plume de quarante personnalités s'engageant à rendre ainsi hommage à Samuel Paty, cet enseignant monstrueusement décapité par un fanatique religieux. C'était en effet une très bonne idée que de mettre en valeur ce que des éducateurs peuvent apporter à leurs élèves au cours d'une scolarité.

Ce sont donc des personnalités tout à fait diverses par leur formation, leur profession, leur condition, leur expérience de vie parmi lesquelles le lecteur reconnaîtra quelques noms célèbres, écrivains, comédiens, dessinateurs, journalistes... d'autres beaucoup moins connus mais peu importe car ce que chacun apporte par son témoignage exprime bien la variété des situations où il a pu estimer la qualité particulière de cet apport.

Textes assez brefs pour la plupart, relatant les circonstances particulières de la relation, marqués souvent par l'émotion du souvenir, et apparaissant tous fort différents malgré le sujet du devoir en quelque sorte imposé : les uns évoquent les petites classes, d'autres les classes de collège ou lycée, des établissements réputés, des classes défavorisées ou difficiles, des apprentissages artistiques ou techniques, d'autres encore des cours universitaires ; on cite parfois des noms, retenus malgré le temps qui passe, on rappelle des souvenirs précis, des scènes classiques de dictées, de récitation ou de rédaction, des disciplines scientifiques, des pièces de théâtre ; on décrit l'aspect physique de certains enseignants, des silhouettes, des attitudes, des gestes, des manies parfois, des discours ou des conseils aussi : sévérité, mansuétude, écoute, émancipation, rigueur...

Les citer tous est impossible, entre brefs aperçus et longues tirades, mais tous retracent des scènes, des moments, relatent des atmosphères qui ont imprégné durablement la mémoire, comme, par exemple, celui qui rappelle le mot du père d'Albert Camus affirmant devant un spectacle révoltant de la guerre *« Un homme ça s'empêche ! »*. Car, ce sont ici ou là, des expressions, des mots qui restent et qu'on égrène au long des souvenirs : *« une révélation »*, *« une lumière qu'on n'oublie jamais »*, *« un défi à relever »*, *« mon prof à moi »*, *« je l'ai aimée et je l'aime encore »*, *« des notions qui charpentent la réflexion »*, *« silence et abnégation »*, *« un prof qui tend la main »*, *« un homme libre »*, *« la prof devenue marraine »*, *« la découverte cinématographique différente de Méliès »*, *« le sentiment d'une dette »* ou *« la grâce en éternelle gratitude »*...

Tous rappellent une histoire, une rencontre, une découverte, car ces impressions ressenties abondent et donnent à réfléchir au fil des textes, parmi tous ces noms retenus ou non, ces anecdotes, ces portraits, parfois agrémentés de beaucoup d'humour, et ils feront de cette lecture un intérêt renouvelé où l'on découvre à la fois des personnalités disparues ou non d'enseignants et la vision, l'impression, les sentiments, la force... laissés par eux sur ces nombreux anciens élèves devenus adultes, fussent-ils même célèbres. Petit livre par la taille mais qui aura ce mérite de réveiller cette voix originale demeurée dans la mémoire d'hommes et de femmes d'aujourd'hui qui se souviennent de leurs enseignants, uniques et divers, et qui auront contribué à leur manière à leur formation autant qu'à leur éducation. On ne s'ennuiera donc pas à les lire et on s'étonnera même de leur originalité malgré le classicisme tout scolaire du témoignage. ■

ICN # 6884

JUILLET 2020

LES SOIGNANTS DE NOUVEAU ESSEULÉS

Nous avons toujours en tête ces rendez-vous chaque soir à 20 heures aux balcons et fenêtres pour encourager les soignants. Des images qui font chaud au cœur de ceux qui se battent d'arrache-pied contre le Covid-19, et qui à l'époque laissent présager une meilleure reconnaissance pour leurs métiers, souvent si difficiles. Pourtant en juillet 2020, ce temps semble déjà si loin. Tandis que l'épidémie recule temporairement, les soignants renouent avec leur quotidien et, après des mois d'applaudissements et de soutien, se sentent quelque peu abandonnés. Leur sort n'est plus la priorité du grand public, trop heureux d'avoir retrouvé sa liberté de sortir, et le plan d'aide promis par le gouvernement tarde à produire ses effets. En pleine crise sanitaire, et après des années de malaise dans le milieu de la santé, finalement c'est le 21 juillet que les accords du Ségur de la Santé débouchent sur 33 mesures et prévoient notamment une revalorisation des salaires, le recrutement de 15 000 personnes à l'hôpital, une enveloppe de 50 millions pour rouvrir au besoin 4 000 lits d'hospitalisation, ou encore un plan d'investissement dans le quotidien des établissements de santé à hauteur de 19 milliards d'euros sur 10 ans. Mais si ces accords sont qualifiés d'« historiques » par le gouvernement, ils laissent sceptiques une grande partie des représentants des soignants. Pendant ce temps-là, en Corse, une pétition, portée par le Dr François Benedetti, conseiller territorial Corsica Libera, est lancée pour la création d'un Centre hospitalier universitaire (CHU). Seule région française à être dépourvue d'un tel établissement, l'île de Beauté voit en effet son niveau de soins limité et sa population contrainte à des allers-retours sur le continent. Signée par des milliers de personnes, notamment du milieu médical, cette pétition souligne ainsi que la création d'un CHU permettrait d'améliorer la prise en charge médicale sur l'île, mais aussi de développer la formation. L'espoir de voir cette revendication, et d'autres, aboutir renaît avec l'arrivée d'un nouveau Premier ministre. Édouard Philippe ayant été élu maire du Havre en juin, Jean Castex, haut fonctionnaire originaire du Gers et proche des territoires prend sa suite dès le 3 juillet. Mi-juillet, lors de son discours de politique générale à l'Assemblée Nationale, cet Occitan à l'accent chantant annonce une *« nouvelle étape de la décentralisation »* et propose qu'un *« droit à la différenciation des territoires »* soit consacré *« dans une loi organique »*. De quoi susciter de fortes attentes du côté de la Corse. Prudents, les trois députés nationalistes préféreront pour leur part s'abstenir lors du vote de confiance et diront attendre des faits tangibles et qu'un dialogue soit enfin ouvert avec les élus insulaires. Puis, alors qu'au fil de l'été l'insouciance s'installe et relègue les gestes barrières au placard, quelques cas de Covid-19 se déclarent à nouveau sur l'île. Pour tenter de juguler une nouvelle flambée des cas, les préfectures, l'Agence régionale de santé et la Chambre de commerce et d'industrie installent dès mi-juillet des caméras thermiques dans les quatre aéroports corses. Un dispositif qui a pour but de prendre la température des passagers dès leur descente de l'avion et de les informer si elle dépasse 38 °C. Or, cette mesure qui a pour but de responsabiliser les voyageurs est en réalité peu effective : même si le passager présente de la fièvre, aucune mesure contraignante n'est prévue, tout juste est-il invité à consulter un médecin et faire un test. C'est aussi en juillet que le gouvernement annonce que le port du masque devient obligatoire à compter 1er août dans les lieux clos sous peine de se voir infliger 135 euros d'amende. ■ *MP*

UN AN PLUS TARD

En ce début d'été, un an après le Ségur de Santé, Olivier Véran s'est félicité que 75 % des engagements pris lors de ces accords soient réalisés. Mais malgré les dires du ministre de la Santé, c'est plutôt la désillusion qui règne chez les soignants. Avec des mesures d'aides loin d'être suffisantes et des conditions de travail dégradées, le secteur s'inquiète d'une crise des vocations, d'autant que l'obligation vaccinale qui entrera en vigueur en septembre prochain laisse planer le risque de voir nombre de professionnels choisir de changer de voie. Et alors que ce malaise se fait plus que jamais sentir, le variant Delta accroit à grande vitesse les nouvelles contaminations au Covid-19 et fait craindre une nouvelle tension dans les hôpitaux. L'île n'est d'ailleurs pas épargnée par cette nouvelle recrudescence de l'épidémie, et la Haute-Corse puis la Corse-du-Sud ont même dû mettre en place des mesures supplémentaires pour tenter de freiner la propagation. Pendant ce temps, peu d'avancées ont eu lieu après l'arrivée de Jean Castex. Pis, le dialogue semble rompu entre l'État et la majorité nationaliste aux commandes de la Collectivité de Corse ■.

CARNETS DE BORD

LA MANIF ET L'ACCIDENT

par Béatrice HOUCHARD

En couple, en famille, entre amis, ils ont traversé le Vieux Port de Marseille, offert aux piétons pour l'été, avant de rejoindre le bas de la Canebière et la manifestation contre le pass sanitaire. Ils étaient environ 4 300, selon la Préfecture de police des Bouches-du-Rhône. Beaucoup plus selon les manifestants eux-mêmes, comme il se doit.

Sur leurs banderoles, les slogans vus un peu partout : *«Liberté»*, *«Non au pass sanitaire»*, *«Macron en prison»*, *«Non à la dictature»*. Dans le cadre de leur défense des libertés, ils ont crié *«cassez-vous»* à des journalistes de France Télévisions, agressant physiquement un cameraman. Dénonçant *«la dérive autoritaire»* de la présidence d'Emmanuel Macron, ils ont profité de la liberté de manifester, qui se porte très bien en France, merci.

Le même spectacle s'est retrouvé dans toutes les grandes villes dont Paris, où quelques responsables politiques en mal d'électeurs tentent de se refaire une santé sur le dos de la crise sanitaire.

Comme celui des Gilets jaunes, le mouvement des anti-pass sanitaire est à prendre avec de multiples pincettes : on retrouve là, parfois, des personnes sincèrement convaincues que la crise du Covid-19 est une machination nationale (pour faire oublier la réforme des retraites) ou mondiale (pour, disent certains, faire baisser le nombre d'habitants de la planète). Comme si on pouvait, une seule seconde, imaginer autour d'une même table Donald Trump, alors président des Etats-Unis, Xi Jinping, Vladimir Poutine, Angela Merkel, Emmanuel Macron et quelques autres se mettre d'accord pour envoyer à leurs populations un virus destructeur…

Dans une France qui était à cran bien avant l'arrivée du Covid-19, une France qui se sent laissée sur la touche, qui ne croit plus à rien et surtout pas à la politique mais pense que les vaccins peuvent tuer et non sauver, une France qui ne vote plus, toute colère est hautement inflammable. Quand il n'y a pas des syndicats pour faire la part de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas, pas de leaders identifiés, pas de véritable revendication, tout peut arriver. Pas sûr que la réponse d'Emmanuel Macron, envoyée depuis Tahiti, soit à la hauteur des risques : renvoyer aux manifestants les mots *«égoïsme»* et *«irresponsabilité»*, quand bien même ils seraient appropriés, n'est pas la meilleure façon d'apaiser les fureurs irrationnelles. Le Président de la République a beau dire qu'il lance *«un appel à l'unité»*, cet appel est inaudible et l'unité du pays reste une chimère.

LA VIOLENCE ROUTIÈRE ORDINAIRE

C'est un accident à la fois dramatique et ordinaire, pour autant qu'on puisse oser ce mot. Ordinaire, car tous les gendarmes de France connaissent ces accidents de la route des nuits de fin de semaine : retour de fête ou de boîte de nuit, alcool, euphorie, trop de monde dans la voiture, trop de vitesse et plus de reflexes, un virage et le drame arrive.

À Amfreville-sous-les-Monts, dans l'Eure, dans la nuit du vendredi 23 au samedi 24 juillet, quatre jeunes gens sont morts. Avec deux de leurs camarades, ils avaient pris place dans un véhicule utilitaire prévu pour deux. Pas de ceintures de sécurité à l'arrière. On imagine le dialogue : *«C'est peut-être dangereux»,* dit l'un. *«Pas grave, on ne va pas loin !»* répond un autre. À l'arrière montent donc Melvin, Raphaël, Adil et Léo, lycéens de 16 ans. Tous ont été éjectés de la voiture lors du choc avec un mur, dans une zone limitée à 30 à l'heure. Deux sont morts sur le coup, les deux autres quelques heures plus tard, à l'hôpital de Rouen.

Le conducteur de la voiture, âgé de 18 ans, venait d'avoir son Bac et son permis de conduire. L'enquête a révélé qu'il avait 1,76 g/l d'alcool dans le sang.

Le quotidien *Le Parisien* a consacré une page à cet accident. Pas pour faire du sensationnel mais pour faire savoir et tenter de mettre un peu de plomb dans la tête des jeunes conducteurs de sexe masculin, les plus touchés et souvent les plus responsables de la violence routière. Jeune journaliste parfois chargée des faits divers (jadis, on appelait ça du vilain nom de «chiens écrasés»), j'ai assisté dans une brigade de gendarmerie, pas très loin du château de Chambord, à l'arrivée des parents de quatre jeunes. C'était un dimanche matin. Ils ne savaient pas pourquoi on les convoquait et pensaient que les jeunes avaient *«fait une bêtise»*. Les gendarmes ont annoncé à chaque famille la mort de son enfant. En regagnant la rédaction de mon journal, j'ai roulé beaucoup moins vite que d'habitude. ■

ICN # 6884

EXPOSITION

Paci Eterna -Tombes et outre-tombe

Dans le cadre du cycle d'expositions prévu en 2021, cette manifestation aborde les représentations liées à la mort à travers plusieurs disciplines : l'archéologie, l'histoire de l'art, l'ethnologie. Elle propose un parcours en deux parties principales, elles-même subdivisées en plusieurs chapitres. Il est tout d'abord question de chronologie, de fouilles et de recherches, en s'appuyant sur les premiers témoignages funéraires de l'île ; ceci à travers la présentation des données archéologiques livrées par les trois tombes du Mésolithique (de 10 000 à 5 500 av. J.-C.) découvertes à ce jour : Campu Stefanu, Araguina-Sennola, Torre d'Aquila. Ces données sont l'occasion de montrer comment l'appel aux sciences dures contribue à l'interprétation des gestes funéraires. Technologies de communication et reconstitutions 3D sont le reflet scénographique de l'association entre la fouille et l'interprétation scientifique des données, pour restituer l'histoire du défunt, de son décès à la mise au jour du corps, les gestes qui ont accompagné sa mise en sépulture, l'évolution des restes jusqu'à leur découverte. Une section consacrée à la mort dans l'écrit, avec la question des archives, paroissiales ou privées, relatives aux décès, assure une transition avec le second volet qui s'intéresse aux représentations de la mort, du XV^{e} au XX^{e} siècle, mais aussi aux croyances et rituels ainsi qu'aux tentatives pour entrer en contact avec le monde des esprits. Un chapitre est donc consacré aux bannières d'enterrements et aux sépultures dans la Corse de l'époque moderne ; un autre aborde notamment le mazzerisme ; il est également question de l'intérêt pour l'occulte dans deuxième moitié du XIX^{e} siècle et des tentatives pour photographier des esprits ; sans oublier le spiritisme et le courant artistique qui en découle ainsi que la question des frontières entre occultisme et folie. Cette partie de l'exposition bénéficie de prêts (peintures, photographies, objets) provenant du Musée d'Orsay, du Musée d'Art moderne, d'art contemporain et d'art brut de Villeneuve d'Ascq, de la Bibliothèque nationale de France, de différents autres musées de Corse ainsi que de collections particulières. Films, projections holographiques complètent l'itinéraire, tandis que la figure du squelette traverse l'exposition telle un fil directeur reliant les différentes sections.

Jusqu'au 15 octobre 2021. Musée de l'Alta Rocca, Levie. ℹ 04 95 78 46 34 & www. isula. corsica/culture

MUSIQUE

Les nuits du piano

Lancé en 2012 à l'initiative de Patrice Moracchini, ce festival international de piano a pour but d'attirer en Corse des pianistes de renommée mondiale, en s'attachant à mettre en avant des artistes de la jeune génération montante. Très rapidement, il a pris toute sa place parmi les festivals organisés l'été en Corse, voyant sa fréquentation progresser régulièrement notamment du fait d'un fort engouement de la population résidente. En 2016, ses organisateurs ont produit un premier CD : enregistré à l'auditorium de Pigna, en Balagne, il rassemble des œuvres de Schumann et Chopin interprétées par le pianiste russe Ilya Rashkovskiy. Initialement organisé dans le théâtre de verdure d'Erbalonga, dans le Cap corse, le festival, sans déserter ce port d'attache, s'étend désormais à d'autres communes de Corse. Il accueille cette année Plamena Mangova, qui ouvre la programmation, le 30 juillet au Palais des gouverneurs de Bastia, avec un répertoire allant de Liszt à Manuel de Falla, en passant par Debussy, Ravel et Mompou ; puis Severin Von Eckardstein (avec la participation de la soprano Eléonore Pancrazi), pour un concert à Erbalunga le 1er août (Dvorak, Prokofiev, Mompou Tomasi, Ravel). Toujours à Erbalunga, le 3 août, Vardan Mamikonian et la violoncelliste Anastasia Kobekina interprètent des œuvres de Franck, Schubert, Kobekin et Babajanian. Le 6 août, Vardan Mamikonian est au théâtre de verdure du Casone, à Ajaccio, pour une soirée consacrée à Chopin. Pour la soirée de clôture, au Casone d'Ajaccio également, Clément Lefèvre interprète des œuvres de Liszt et Ravel. Concerts à 21h15.

Du 30 juillet au 8 août. Bastia, Erbalonga, Ajaccio. Rℹ 06 20 25 23 10 & www.lesnuitsdupianoerbalunga.fr

CINÉMA

Festival de Lama

Fondé en 1994 par quelques habitants du village de Lama, ce festival en plein-air se focalisait au départ sur la production cinématographique internationale en rapport avec le thème de la ruralité, qu'elle soit abordée sous l'angle de la comédie, du drame ou du documentaire. Peu à peu, sa sélection s'est faite plus éclectique, tout en conservant le principe des projections en extérieur, dans une atmosphère conviviale. Elle propose désormais une vingtaine de longs métrages, inédits, en avant-première, une compétition de courts-métrages, des documentaires, un regard sur la production corse, des ateliers (réalisation, écriture de scénario, chant autour des musiques de films, lectures de textes ayant trait au cinéma). Après une année 2020 particulièrement difficile, qui les avait contraints à annuler la tenue du festival, ses organisateurs ont eu à cœur, pour cette 27^{e} édition, de concocter un programme roboratif mais aussi de mettre en avant la production corse, avec dix-sept courts-métrages et quatre longs-métrages dont le très remarqué *I Comete*, de Pascal Tagnati, Tigre d'or au festival international de Rotterdam et qui était récemment présenté à Cannes dans la sélection Acid. En raison des contraintes sanitaires, une billetterie en ligne est mise en place et l'accès aux projections est soumis à la présentation d'un passe sanitaire.

Du 31 juillet au 6 août 2021. Lama. ℹ : 04 95 48 21 60 & festilama.org

Avec la Collectivité de Corse, soutenons le commerce de proximité

Pè a salvezza di a nostra ecunumia

Campu è compru in CORSICA

Création AGEP 04 95 32 35 11

Sustenimu a pesca

La Collectivité de Corse a soutenu **175 patrons pêcheurs :**

275 000 €
d'aides versées

Sustenimu i caffè è i risturanti

La Collectivité de Corse a soutenu **+ de 200 cafetiers et restaurateurs:**

580 000 €
d'aides versées

Sustenimu u settore di l'asgi

La Collectivité de Corse a soutenu les salles de cinéma et de sport :

375 000 €
d'aides versées

Sustenimu ogni settore ecunomicu

La Collectivité de Corse a permis à tous les secteurs d'activité **l'accès aux prêts garantis par l'État** grâce à la **bonification des frais bancaires**

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Campagne dans le cadre du Plan Salvezza è Rilanciu de la Collectivité de Corse, coconstruit avec les acteurs économiques et sociaux